

# *Pour qu'il Règne*



**Tricentenaire de la mort  
de saint Jean-Baptiste de  
La Salle (1619-2019)**

# District du Benelux – Lieux de culte

## Belgique

- **Bruxelles**  
**Église Saint-Joseph**  
Square Frère-Orban, 3  
1040 Bruxelles  
bruxelles.stjoseph@fsspx.be  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe basse à 8h00  
Grand-messe à 10h00  
**En semaine :**  
Messe basse à 18h00  
Permanence d' un prêtre  
à partir de 16h30
- **Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement**  
Hemelstraat 21,  
2018 Antwerpen  
Tél. : +32 (0)3 229 01 80  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe à 7h30 et 10h00  
Salut du Saint Sacrement à 18h00  
**En semaine :**  
Messe basse à 18h30  
Samedi à 9h30  
Chapelet à 18h00
- **Hainaut**  
**Carmel du Sacré-Coeur**  
Rue des Wagnons 16  
7380 Quiévrain  
Tél. : +32 (0)65 45 81 65  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h00  
**En semaine :** Messe basse à 8h00
- **Liège**  
**Eglise du Sacré-Coeur**  
Steffeshausen 5  
4790 Burg Reuland  
Tél. : +32 (0)80 46 00 13  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 9h30
- **Prieuré du Christ-Roi :**  
Rue de la Concorde, 37  
1050 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
**En semaine :**  
Messe basse à 7h15  
Le jeudi : Messe à 8h25  
(en période scolaire)  
**Dimanches et fêtes:**  
Messe basse à 18h30  
Vêpres & Salut à 17h30
- **Flandre Orientale**  
**Chapelle Saint-Amand**  
Kortrijksesteenweg 139,  
9000 Gent  
Tél. : +32 (0)3 229 01 80  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h00
- **Namur**  
**Chapelle Saint-Aubain**  
Rue Delvaux 8,  
5000 Namur  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h30  
**En semaine :**  
Samedi : 10h00

## Pays-Bas

- **Gerwen**  
**Prieuré Saint-Clément**  
Heuvel, 23  
5674 RR Nuenen -Gerwen  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe à 10h30  
**En semaine :**  
Lun./mar./jeu. : 18h30  
Mer./Ven. : 7h15  
Samedi : 8h30
- **Kerkrade**  
**Eglise sainte-Marie-des-Anges**  
Pannesheiderstraat, 71  
6462 EB Kerkrade  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches :**  
Messe à 9h30
- **Utrecht**  
**Eglise saint-Willibrord**  
Minrebroederstraat 21,  
3512 GS Utrecht  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches :**  
Messe à 10h30
- **Leiden**  
**Chapelle N.-D. du Rosaire**  
197 Sumatrastraat  
2315 Leiden  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches :**  
Messe à 10h30  
**En semaine :**  
Vendredi : 19h00  
Samedi : 9h00
- **Luxembourg**  
**Chapelle Saint Hubert**  
3316 Bergem  
Tél. : +352 (0) 6 21 37 84 14  
Tél. : +32 2 550 00 20  
**Dimanches :**  
Chapelet (et confessions) à 17h00  
Messe à 17h30

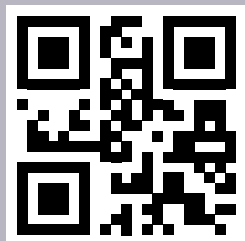
## Luxembourg

### Éditeur responsable :

Abbé Patrick Duverger  
Rue de la Concorde, 37  
1050 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
Fax : +32 (0)2 550 00 29

Les articles de notre bulletin  
paraissent sous la responsabilité  
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be  
Site : www.fsspx.be



### Versements et soutien financier :

Veillez procéder par virements bancaires à :  
"Fraternité Saint-Pie X"  
et effectuer vos virements au profit du compte :  
ASBL Fraternité Saint-Pie X  
BIC : GEBABEBB  
IBAN BE20 0016 9750 5656

Ou par chèques au nom de:  
"Fraternité Saint-Pie X"

Prix : 3,50 €  
Abonnement normal : 35 € (4 numéros + frais d' envoi)  
Abonnement de soutien : 50 €

# Editorial



**Abbé Patrick Duverger**  
Supérieur du district  
du Benelux

La mission des parents chrétiens est de transmettre et de pourvoir au développement de la vie corporelle, morale et affective, intellectuelle et spirituelle et de la vie surnaturelle dans l'unité substantielle de la personne baptisée. La transmission qui commence par la naissance, se prolonge par l'éducation chrétienne laquelle englobe toute la personne.

Le lien extrêmement fort, établi entre parents et enfants à la naissance, est nécessaire à la poursuite de la transmission. Sans un lien aussi fort, il y aurait risque de voir des parents abandonner leur progéniture, au contact des peines inhérentes à l'éducation. C'est hélas le cas dans les époques très perturbées où les misères humaines surabondent. Ce sont de tristes conséquences du péché originel transmis également par la procréation.

La mission des parents chrétiens est de réunir les conditions les plus favorables pour l'éveil et la croissance des facultés spirituelles et corporelles de leurs enfants. En premier lieu, ces conditions dépendent des qualités et de l'équilibre des parents eux-mêmes qui disposent aussi de la grâce divine de leur état matrimonial. Puis ces conditions dépendent d'un ensemble de faits et de gestes, de réflexes et d'habitudes dont l'acquisition commence dès les premières heures. Deux formules résument cette vérité : « *Un enfant de quatre ans est achevé d'imprimer* » ; « *Ce qui compte ce sont les premiers sept ans* ». <sup>1</sup>

L'éducation est réussie si l'enfant, devenu adulte, assume de lui-même l'héritage éducatif reçu : « on juge l'arbre à ses fruits ». A la transmission par les parents correspond la réception librement assumée par l'enfant. Au gré de sa croissance, il doit progressivement passer d'une réception passive à une réception active. Peu à peu, sous l'effet conjugué de la grâce divine et de sa liberté, sa volonté se mobilise - de plus en plus d'elle-même - pour recevoir, accueillir et faire sien ce que les parents lui transmettent. L'échec éducatif survient quand fait défaut l'harmonie entre transmettre et recevoir. Les causes sont multiples comme celles du mal en ce bas-monde. Il y aurait de la part des parents, l'incompréhension de la personnalité de l'enfant, l'excès ou le défaut d'action ; de la part de l'enfant, un tempérament singulier, la mauvaise volonté ; et depuis l'extérieur, les influences, les séductions, les contre-exemples.

Cette œuvre ardue et délicate exige du courage, de la persévérance et du bon sens pour se garder tant du laxisme que du rigorisme. Sans cesse l'action doit être ajustée, car non seulement il n'y a pas de « recette miracle », mais encore chaque enfant est une personne différente qui requiert un soin personnalisé. La famille - réduite à elle-même - ne peut toute seule réussir cette transmission. Elle a besoin d'être aidée par l'Eglise qui se doit de former les membres du Corps mystique de Jésus-Christ pour la vie éternelle. Elle a besoin d'être soutenue aussi, par l'Etat dont la cité tire grand avantage d'avoir des citoyens vertueux.

Saint Jean-Baptiste de La Salle appartient à cette cohorte de saints éducateurs que Notre-Seigneur Jésus-Christ a suscité dans son Eglise, à toutes les époques, pour le soutien des familles, le rayonnement de la religion et la paix des nations. En ce troisième centenaire de la naissance au Ciel de ce grand saint, notre revue évoque son illustre figure et salue les éducateurs de l'Ecole Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Camblain<sup>2</sup> en France où de nombreux garçons venus du Benelux ont l'honneur de recevoir ce qui leur est transmis.

<sup>1</sup> Titres de deux brochures - Père Caillon - 2016 - Editions de Chiré.

<sup>2</sup> Ecole tenue par les prêtres de la FSSPX.

# Vie de saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719)

Paulette Leblanc



Saint Jean-Baptiste de La Salle

## L'enfance

Jean-Baptiste De La Salle naquit à Reims le 30 avril 1651 d'une famille très aisée et très pieuse. Il sera l'aîné de sept enfants, cinq garçons et deux filles. Très jeune il voulut se consacrer au Seigneur; à peine âgé de 11 ans, il reçut la tonsure, le 11 mars 1662. Quatre ans plus tard, un cousin germain de son grand-père paternel, démissionna de sa charge de chanoine au profit de Jean-Baptiste, qui en prit possession le 7 janvier 1667. Jean-Baptiste, nouveau chanoine de la cathédrale de Reims, n'avait pas 16 ans.

## L'adolescence

Doté d'un canonicat, matériellement pourvu, Jean-Baptiste reçut les ordres mineurs à Reims, le 17 mars 1668, puis partit à Paris pour y poursuivre ses études. Il séjourna quelque temps au séminaire de Saint-Sulpice. Le 19 juillet 1671, la maman de Jean-Baptiste décédait; le 9 avril 1672, ce fut le père qui mourut. Jean-Baptiste, âgé de 20 ans, dut assumer la tutelle de ses frères et sœurs, surtout de Jacques-Joseph âgé de 13 ans, de Jean-Louis, son filleul âgé de 8 ans, et de Pierre, 6 ans. Marie-Rose, l'aînée des filles, étant déjà entrée au Monastère à Reims, la grand'mère logea Marie âgée de 18 ans, et éleva le petit dernier, Jean-Rémy qui n'avait que deux ans.

## La jeunesse

Malgré ses responsabilités familiales, Jean-Baptiste, ne renonçant pas à sa vocation, se rapprocha de son cousin, Nicolas Durand (30 ans), chanoine et théologal de la cathédrale de Reims. Sur le conseil de Nicolas, Jean-Baptiste reprit ses études de théologie. Le 11 juin 1672, il recevait le sous-diaconat, à Cambrai.

## Le jeune prêtre

De 1672 à 1676, tout en vivant vis-à-vis de ses frères une précieuse expérience éducative, Jean-Baptiste poursuivait ses études. Déchargé de sa tutelle envers ses frères, le 21 mars 1676, il fut reçu diacre; le 9 avril 1678, un Samedi Saint, Jean-Baptiste De la Salle était ordonné prêtre dans la cathédrale de Reims. Il avait 27 ans. Les épreuves vont poursuivre le jeune prêtre: en effet, quelques jours plus tard, le 27 avril 1678 son cousin et directeur de conscience, le chanoine Nicolas Roland meurt en faisant de Jean-Baptiste son exécuteur testamentaire, et lui confiant ses œuvres: assurer l'établissement légal

de l'école qu'il a ouverte à l'hôpital des orphelins, et obtenir les lettres de reconnaissance de la congrégation qu'il a fondée: *les Sœurs de l'Enfant-Jésus*, consacrées à l'éducation des petites filles. Bientôt, en mars 1679, Jean-Baptiste de La Salle rencontrera Adrien Nyel, alors âgé de 58 ans.

## Qui est Adrien Nyel ?

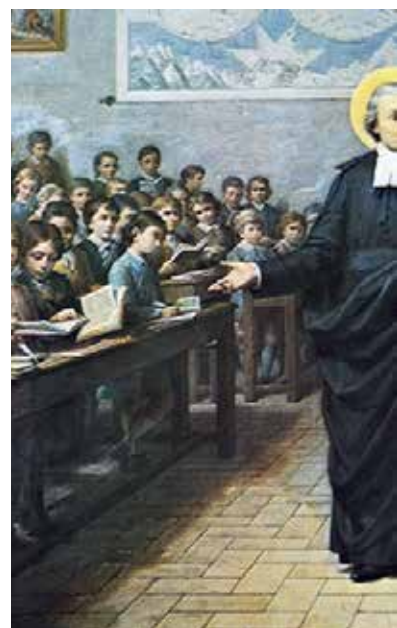
En 1679, il y avait déjà 22 ans qu'Adrien Nyel se consacrait aux enfants pauvres de l'Hôpital général de Rouen. Le contrat qui le liait au Bureau des Pauvres de l'Hôpital général de Rouen précisait qu'il devait contrôler l'enseignement élémentaire donné aux enfants, les travaux auxquels ils étaient astreints, et les catéchiser. Dans le même temps, Adrien ouvrait, à Rouen et dans ses faubourgs, des écoles gratuites pour les garçons et les filles. Afin de les financer, il entra en relation avec des familles riches de la région, dont la famille Maillefer. Or Madame Maillefer était originaire de Reims et parente des De La Salle.

## Madame Maillefer

Nous savons qu'à Reims, Nicolas Roland avait ouvert, lui aussi, des écoles pour les pauvres. Il s'était mis d'accord avec Madame Maillefer pour le financement de ses écoles de garçons. Hélas! Nicolas Roland mourut trop vite. Cependant, Jeanne Maillefer ne renonça pas au projet, et, après s'être mise d'accord avec le Bureau des Pauvres de Rouen, elle obtint qu'Adrien Nyel fût envoyé à Reims. C'est ainsi que ce dernier rencontra Jean-Baptiste De La Salle.

## Origine de l'œuvre de Jean-Baptiste

Adrien Nyel ouvrit plusieurs écoles à Reims, mais trop pris par les soucis de ses fondations, il négligeait quelque peu leur direction et même la formation des maîtres. Jean-Baptiste tenta alors de suppléer ces carences. C'est ainsi que peu à peu il remplaça Mr Nyel, et en décembre 1679, louait une maison pour y loger les maîtres. Bientôt il leur fixa un règlement. À partir du 24 juin 1681 il les installa chez lui, dans sa maison. Cela ne se fit pas sans bruit dans le voisinage: son beau-frère



lui intenta un procès pour le partage de l'héritage, et Jean-Baptiste fut condamné à vendre aux enchères tous ses biens fonciers.

### Fondation d'un Institut : les premières tentatives

En juin 1680 Jean-Baptiste De La Salle était devenu Docteur en théologie. En octobre, une troisième école s'ouvrait à Reims, sur la paroisse de Saint-Symphorien. Les villes voisines demandaient des écoles, et c'est Adrien Nyel qui devait s'occuper de ces fondations, tandis que Jean-Baptiste, obligé de rester à Reims, se chargeait de la conduite des maîtres. Très vite il s'aperçut que ces maîtres d'école, non seulement n'avaient pas de ressources, mais que leurs formations humaine, intellectuelle et spirituelle étaient très déficientes. Il fallait les rendre aptes et surtout dignes de leur mission. Il rassembla donc sous un même toit ces êtres frustes, leur donna un règlement, et leur conseilla un confesseur et directeur de conscience: le curé de Saint Symphorien. Mais le règlement était trop dur, et le résultat ne se fit pas attendre: ils s'en allèrent presque tous. Quant aux enfants, nous avons vu que la plupart étaient laissés à l'abandon par des parents qui, pour gagner peu d'argent, subsister et faire vivre leur famille, devaient travailler dur et très longtemps: ils n'avaient donc aucun moyen de s'occuper des enfants avant que ces derniers puissent commencer à travailler eux-mêmes.

Jean-Baptiste, issu d'un milieu aisé et "bien élevé", prit soudain conscience d'une réalité qu'il ignorait, la réalité de la misère qui, non seulement obérait la formation humaine des pauvres ainsi que leur avenir, mais mettait leur salut éternel en grand péril. Que faire?

### Deuxième étape

Au commencement de 1682, de nouveaux futurs maîtres se présentèrent: ils semblaient être doués pour l'enseignement, ils étaient pieux, et paraissaient capables de vivre en communauté. Aussi Jean-Baptiste loua-t-il deux maisons contiguës et le 24 juin 1682, il s'y installa avec dix maîtres, trois ecclésiastiques et Jean-Louis son frère. Dès lors les choses allèrent aller vite. Une nouvelle école fut ouverte à Rethel, une autre à Guise, et une sixième à Château-Porcien. Nous sommes au mois de juin 1682. En octobre, une septième est établie à Laon. Jean-Baptiste De La Salle prend enfin conscience de la volonté de Dieu sur lui: s'occuper des écoles et de leurs maîtres. D'ailleurs, ce sont les maîtres eux-mêmes

qui lui demandèrent d'être leur confesseur. Des « exercices spirituels » quotidiens furent adoptés, et bientôt ils se choisirent un nom: « Les Frères ». Une première orientation était donnée: « *Frères entre eux, ils se doivent des témoignages réciproques d'une amitié tendre mais spirituelle, et, devant se regarder comme les frères aînés de ceux qui viennent recevoir leurs leçons, ils doivent exercer ce ministère de charité avec un cœur charitable.* »

### D'où le rôle des frères

« *Les artisans et les pauvres qui sont peu instruits et occupés tout le jour à gagner leur vie à eux et à leurs enfants* » ne peuvent pas s'occuper d'eux. Il faut donc qu'il y ait des personnes pour les instruire et les ouvrir aux mystères de la religion et de la vie chrétienne. En conséquence Dieu confie aux Frères le devoir de suppléer aux lacunes familiales et sociales, et « *de tenir la place des pères et des pasteurs des âmes.* »

### La fondation -

#### Les premières obligations

Le 24 juin 1682 est considéré comme la date officielle de la fondation de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Avec ses nouveaux maîtres d'école, Jean-Baptiste va reprendre ses premières idées: règlement quotidien, vie en communauté, pauvreté. Le règlement n'est, au début, qu'une sorte d'emploi du temps afin de rendre la vie commune possible:

- lever 4h30, prière commune, oraison
- messe à la paroisse à 7h15 puis les frères se rendent à leur travail en disant le chapelet à l'aller et au retour.
- Prière du soir à 8h30
- coucher à 9 heures.

Dans la maison le silence est obligatoire, et tous les exercices se font en commun. Toute la vie est rythmée, ponctuée, vouée au travail et à la prière, et à la pauvreté comme nous le verrons plus loin. On retrouve l'ambiance spirituelle austère de l'époque marquée par le jansénisme et l'École Française. Les frères vivent chez eux comme dans un monastère, mais, et il est important de le noter, ce n'est pas un monastère et les frères ne se considéraient pas comme des religieux.

### Les hommes

Curieuse vocation que celle qui se dessine déjà chez les premiers frères: laïcs ils sont, laïcs ils resteront.





Presque tous ont connu une vie difficile, et voici qu'ils découvrent une misère encore plus grande, celle des enfants pauvres dont les parents n'ont pas le temps de s'occuper, car ils doivent travailler jusqu'à 14 ou 15 heures par jour, et pour un salaire qui leur permet à peine de se nourrir. Dès lors les frères acceptent de vivre ensemble et de s'entraider pour donner à leurs élèves l'amour dont ils ont besoin, et en faire de vrais chrétiens. Ces frères ne se marieront pas et vivront dans la chasteté. Ils ne seront pas prêtres non plus. Leur communauté sera une communauté de laïcs entièrement consacrés aux enfants pauvres. Les frères seront des maîtres d'école entièrement dédiés à leur tâche. Le projet que Jean-Baptiste a dans son

cœur, mais qu'il ne découvre que peu à peu, est, au sein de l'Église, une véritable innovation. Un article des exigences de Jean-Baptiste De La Salle nous semble, aujourd'hui, très étonnant: les frères, maîtres d'école, ne doivent plus étudier, parce que, écrit Jean-Baptiste: « *l'étude ne leur serait pas nécessaire, elle leur serait dans la suite une occasion de quitter leur état, et parce que les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier.* »

### D'où venaient les Frères ?

Les écoles des Frères ont connu dès leur création, un immense succès. C'est que les Frères étaient, eux aussi, souvent de souche paysanne comme les parents de leurs élèves, donc austères, et rudes, un peu rustres, comme l'étaient les artisans de l'époque, mais pleins de piété. Ils avaient été marqués par la dureté des temps, avaient eu faim lors des disettes ou même des famines nombreuses; et ils connaissaient le froid, la misère, les difficultés de toutes sortes. Aussi les enfants du peuple n'étaient-ils pas intimidés avec eux.

### Les contestations

Nous sommes en 1682. Jean-Baptiste De La Salle commençait à prendre conscience de son rôle de supérieur et sa vision de l'éducation chrétienne des enfants se précisait. Mais, dans la communauté, une sourde inquiétude commençait à se faire jour: quel avenir pour les maîtres? Que deviendraient-ils si « *Monsieur De La Salle venait à mourir* »? Et que deviendraient les écoles que sa générosité soutenait? Jean-Baptiste essaya de leur faire comprendre qu'ils manquaient de foi, mais les maîtres répliquèrent: « *Vous, vous ne manquez de rien, vous êtes établis honorablement, vous avez du bien, vous avez de plus un canonicat: tout cela vous met à couvert de la misère dans laquelle nous tomberons infailliblement si les écoles se détruisent.* » La contestation était justifiée, et Jean-Baptiste consulta le Père Nicolas

Barré, qui, lui aussi, au cours de plusieurs missions, avait été touché par la misère et l'abandon moral dans lequel se trouvaient les enfants et les jeunes des quartiers populaires. En effet, religieux de l'Ordre des Minimes, il avait été à l'origine, dans la ville de Rouen, de la fondation d'un petit groupe de femmes destinées à se consacrer à la création d'écoles gratuites, d'ateliers d'alphabétisation et de la formation chrétienne des jeunes filles. Ces femmes avaient formé une communauté laïque, sans vœux religieux, dans une vie risquée pour l'Évangile. Cette communauté avait essaimé et avait formé à Reims, avec Nicolas Roland, les Sœurs de l'Enfant Jésus. Nicolas Barré séjournait à Paris depuis 1675. Il y restera jusqu'à sa mort en 1686. C'est là qu'il fut consulté, à plusieurs reprises, par Jean Baptiste De La Salle à qui il conseilla de faire lui-même des choix radicaux: renoncer à tous ses biens, renoncer à son canonicat, et partager la vie de ces pauvres maîtres d'école que le jeune prêtre de Reims considérait alors « *bien au-dessous de ses valets* ». La leçon était rude et elle fut retenue.

### La conversion de Jean-Baptiste

Jean-Baptiste va se faire pauvre pour être vraiment un frère. Il renonce d'abord à son canonicat. Mais que faire de ses autres biens? Comment connaître la volonté de Dieu? La volonté de Dieu se manifesta rapidement: l'hiver 1683-1684 fut très froid, et Jean-Baptiste commença à vendre ses biens pour nourrir et vêtir les miséreux. L'hiver suivant, encore plus terrible, ce fut une famine atroce, et Jean-Baptiste continua à secourir les miséreux et les familles de ses trois écoles de garçons et des quatre écoles de filles des Sœurs de l'Enfant Jésus. Il ne conserva que deux cents livres de rente. Jean-Baptiste De La Salle était maintenant l'égal de ses frères: il s'était fait pauvre pour être un frère. Il pouvait avancer. En septembre 1684, les « Frères » décidèrent de s'appeler dorénavant « *Frères des Écoles Chrétiennes* », et ils se donnèrent un habit.

### La pauvreté

Jean-Baptiste et ses frères doivent être de vrais pauvres car leur mission est de vivre avec des pauvres pour les évangéliser. Ils doivent se considérer comme des ministres de Dieu et être reconnus tels par ceux vers qui ils sont envoyés. Leur pauvreté réelle et vécue au milieu de leurs élèves n'est pas subie mais choisie comme une valeur évangélique. Plus tard, Jean-Baptiste De La Salle écrira à un Frère: « *Souvenez-vous que vous n'êtes pas venu en communauté pour avoir toutes vos commodités et contentements, mais bien pour embrasser la pauvreté et ses suites; je dis ses suites, parce qu'il ne vous servirait de rien d'aimer la Vertu si vous n'aimez point tout ce qui en dépend et qui vous peut donner matière de la pratiquer. Vous êtes pauvre, dites-vous: que cette parole me plaît! Car dire que vous êtes pauvre, c'est dire que vous êtes heureux!* »

### La consolidation de l'œuvre

1685. Jean-Baptiste De La Salle est directeur de 5 des 7 écoles tenues par des Frères. Les deux autres, de Guise et de Laon, dépendaient d'Adrien Nyel. Le métier d'enseignant dans des classes surchargées (d'au moins 60 élèves, parfois jusqu'à 100) exténuait des organismes mal nourris, exposés aux maladies. Plusieurs Frères, tous jeunes, moururent. En attendant de trouver le personnel nécessaire, Jean-Baptiste les remplaçait... Puis Adrien Nyel, âgé de 64 ans et affaibli voulut retourner à Rouen. Et puis, il y avait aussi la formation des maîtres « *qu'il fallait instruire à chanter, lire et écrire parfaitement.* » Enfin, il fallait renforcer la cohésion de l'œuvre.

### Les premiers vœux

Au début de juin 1686, Jean-Baptiste convoqua à Reims les directeurs de ses écoles. Après une retraite et de libres débats, une question importante fut soulevée: leur consécration à Dieu par des vœux religieux. Dans un premier temps seul le vœu d'obéissance fut proposé, et, le 9 juin 1686, après la messe qu'il présidait, Jean-Baptiste De La Salle prononça le premier vœu d'obéissance, et tous les Frères présents firent le même vœu. Et chacun retourna chez soi. On apprit au cours de cette première assemblée que le Père Nicolas Barré était décédé le 31 mai 1686.

### Les premières bases

Pendant l'été de 1686, une ébauche de noviciat se forma. Puis le Seigneur, pour fortifier son œuvre, se plut à lui envoyer de multiples épreuves: décès, maladies, incompréhensions, départs, et même un procès, etc... Ainsi le 6 septembre 1686 décédait le Frère Nicolas Bourdette, de Laon, âgé de 24 ans. Le 1er mai 1687, ce fut la mort, à Reims, du Frère Jean Morice, âgé de 17 ans. Puis en 1688, le Frère Louis et un autre Frère en 1689 trépassèrent. Et l'année 1691 commençait par un nouveau deuil: la mort du Frère Henri Lheureux. C'est à ce moment que Jean-Baptiste De la Salle déclara à ses Frères que « *Dieu lui faisait connaître par cette mort précipitée qu'il ne voulait pas qu'il y eût de prêtres dans son institut.* » Jean-Baptiste, lui aussi, fut de nouveau malade et à l'article de la mort. Le médecin lui proposa un traitement « *qui pouvait tout autant le tuer que le sauver.* » Jean-Baptiste reçut les derniers sacrements, prit le remède « *qui eut tout l'effet qu'on en pouvait désirer.* » Il guérit, mais une longue convalescence s'imposait. »

### Des décisions importantes

Jean-Baptiste confirma, pour les Frères, l'interdiction de faire des études conduisant au sacerdoce. Puis, il fut décidé que les Frères porteraient un nom religieux. Enfin, Jean-Baptiste et deux de ses plus anciens compagnons: Nicolas Vuyard et Gabriel Drolin, le 21 novembre 1691, firent le vœu suivant: « *Très sainte Trinité, Père, Fils*

*et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable majesté, nous nous consacrons entièrement à vous pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à la dite société. Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste De La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyard et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de la dite société, faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir quand même nous ne resterions que trois dans la dite société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement. En vue de quoi nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de la dite société. Fait ce 21 novembre, jour de la Présentation de la Très Sainte Vierge.* » Désormais les décisions seront prises à trois, conformément à ce vœu trine. L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes destiné à tenir les écoles gratuitement naissait vraiment.

### Les grands événements de 1694

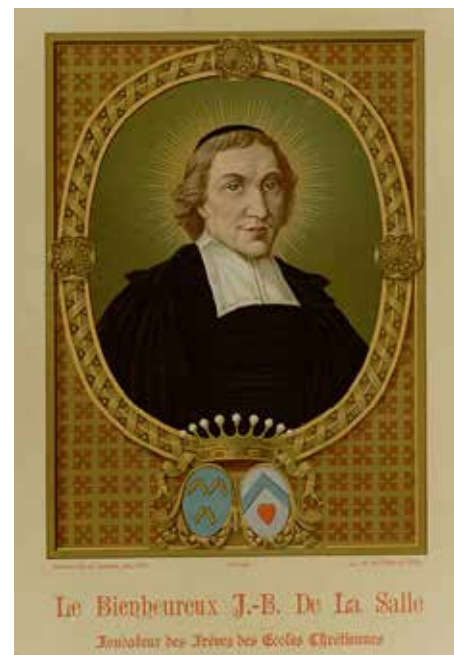
Le dénuement de certaines maisons, dont celle de Vaigirard, était grand: « *Ceux qui l'habitaient n'étaient pas à l'abri du vent, ni de la neige, ni de la pluie.* » Il était impossible de réparer cette maison en très mauvais état. L'hiver 1693 fut une catastrophe pour toute la France et les Frères, qui manquaient de tout, même de pain, souffrirent beaucoup, d'autant plus « *que l'usage du feu était interdit.* » La disette qui sévit en janvier 1694 fut atroce.

### Rédaction d'une première Règle

En avril 1694 les novices qui avaient été déplacés revinrent à Vaigirard. Jean-Baptiste y commença une retraite d'un mois au cours de laquelle il rédigea une Règle en quinze chapitres qu'il envoya à douze Frères pour avis. Le premier chapitre général se tint du 30 mai au 6 juin 1694, avec ces douze frères.

### Les vœux perpétuels

Le dimanche 6 juin 1694, en la fête de la Très sainte Trinité, Jean-Baptiste De La Salle et les douze frères réunis pour ce premier chapitre, émirent les premiers vœux perpétuels. Les termes du vœu de 1691 étaient en partie repris, avec toutefois quelques compléments très importants. Ainsi: « *... je, Frère X, promets et fais vœu de m'unir et demeurer en société avec les Frères, pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites, en*







spéciale fut créée pour eux en 1706. Bientôt, un troisième établissement, nommé « pension de force », allait recevoir les jeunes délinquants. Saint-Yon devenait comme un centre d'expérimentation pédagogique. Dorénavant, les enfants et les jeunes de tous les milieux allaient pouvoir bénéficier du savoir-faire des Frères. Mais d'une façon telle que les riches aideraient les pauvres.

### Quel milieu « abandonné » atteindre ?

Jean-Baptiste De La Salle estime que tous les enfants doivent être reçus, sans distinction. Pour lui, les enfants pauvres ne sont pas tous des enfants qui meurent de faim. Le contexte face auquel il se trouvait était plutôt l'abandon, la misère morale. Nous savons que la plupart des parents obligés de travailler de 12 à 15 ou 16 heures par jour ne pouvaient pas s'occuper de leurs enfants qui traînaient dans les rues, livrés à tous les dangers et à tous les vices. Il n'y avait plus aucune éducation religieuse, aucune moralité, et cette misère s'étalait dans presque tous les milieux. Ces enfants « abandonnés » étaient aussi des pauvres chers au cœur de Jean-Baptiste. N'écrivit-il pas dans sa Règle: « *Tous les désordres, surtout des artisans et des pauvres, viennent ordinairement de ce qu'ils ont été abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés dans leur bas âge.* » (Règle 1,6)

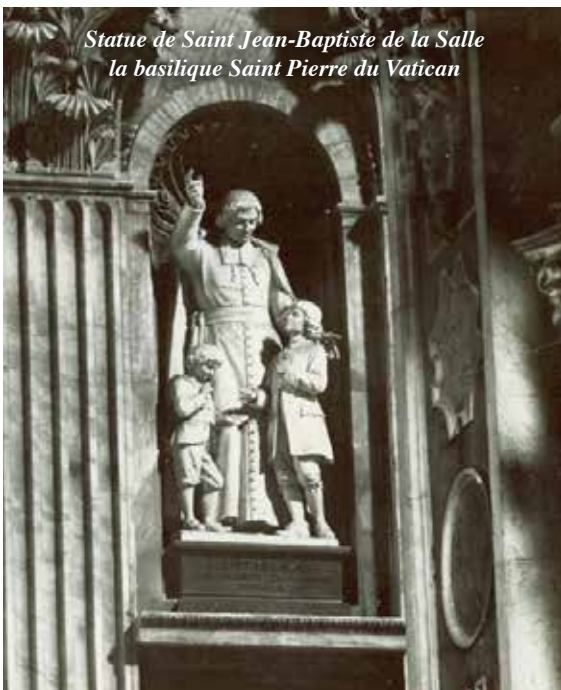
Au hasard de la lecture de ses œuvres, on découvre que Jean-Baptiste De La Salle remarque, pour les enfants des artisans et du peuple en général:

- une absence totale de formation morale et religieuse,
- des carences graves au niveau de l'instruction: ils sont presque tous analphabètes, car « *les parents négligent de les envoyer à l'école* ».
- la présence de mauvaises habitudes: « *ordinairement les enfants des pauvres ne font que ce qu'ils veulent.* »

- leurs mauvaises fréquentations qui leur apprennent « *à commettre beaucoup de péchés qu'il leur est ensuite fort difficile de quitter.* »
- Curieusement, Jean-Baptiste De La Salle a sur les pauvres des opinions comparables à celles que n'hésitaient pas à émettre saint Vincent de Paul quelques dizaines d'années plus tôt. Monsieur Vincent disait que les pauvres étaient sales, qu'ils sentaient mauvais, qu'ils étaient méchants, etc... Les enfants de ces pauvres, « *vivant dans le dénuement, souvent profondément déstabilisés, en difficulté de se construire au sortir d'un vécu fréquemment traumatique* » sont ceux qui seront accueillis par les Frères. À ces êtres « *physiquement marqués de manques divers, de ruptures successives, de drames répétés, de survie aléatoire, à tous ces êtres déboussolés... l'école (des Frères) va offrir un lieu de vie où respect et tendresse ne manqueront pas.* » Il convient d'ajouter ici que de plus en plus souvent ces enfants sont issus de milieux paysans en voie d'urbanisation. En effet, pour fuir les calamités climatiques, les parents appauvris étaient venus à la ville pour chercher un emploi et avoir de quoi manger. Le provisoire devint vite définitif. Pourtant ces enfants avaient une âme et Jean-Baptiste De la Salle comprit que la solution de leurs besoins devait être reliée à l'œuvre de Dieu et de l'Église. Dieu est aussi présent dans l'âme et le cœur de ces pauvres déshérités. C'est ainsi que les Frères ajouteront à un minimum d'instruction, une éducation chrétienne appropriée: les Frères seront aussi des missionnaires pour les enfants des villes. Leurs écoles seront sans prétention, semblables aux maisons d'alentour: une ou deux pièces aménagées avec une entrée surmontée d'une enseigne: « *École Chrétienne gratuite* ». Même le matériel scolaire sera gratuit.

### Les parents

Les parents des enfants que Jean-Baptiste De La Salle appelle « abandonnés » sont tous, qu'ils soient riches ou pauvres matériellement, accaparés par leurs affaires. À cela il faut ajouter l'ignorance religieuse. Les parents sont donc incapables d'enseigner leurs enfants, et encore moins de leur donner l'éducation honnête et chrétienne nécessaire pour vivre normalement. Il y a encore les mauvaises habitudes transmises aux enfants, et les mauvaises compagnies. D'une manière générale les parents laissent leurs enfants faire ce qu'ils veulent. Aussi Jean-Baptiste n'est-il pas dupe et sait-il parfaitement ce que les Frères devront subir: « *Attendez-vous à souffrir des injures, des outrages et des calomnies pour tout le bien que vous aurez tâché de faire au prochain: c'est la principale récompense que Dieu promet en ce monde et souvent la seule qu'on reçoit des pauvres pour tout le bien qu'on leur a fait.* »



Statue de Saint Jean-Baptiste de la Salle  
la basilique Saint Pierre du Vatican

## Les persécutions

Il pouvait y avoir plusieurs écoles dans un même quartier, mais le soir les Frères se regroupaient dans leur « maison » proche de leur lieu de travail, et semblable à toutes les maisons avoisinantes. Et les élèves affluaient au grand dam des autres écoles qui multiplièrent les procès pour retrouver leur clientèle. Les classes étaient surchargées: entre soixante et cent élèves, et de nombreuses demandes ne pouvaient être acceptées. De plus, chez les frères, les élèves pauvres étaient respectés, considérés comme des enfants de Dieu, et aimés. Comment les Frères n'auraient-ils pas été persécutés ?

## Les défections

Nous nous souvenons du départ des premiers frères qui trouvaient trop rude la vie communautaire demandée par Jean-Baptiste De La Salle. Tout au long de sa vie il fut affronté à ce problème. Parfois ces défections eurent des conséquences beaucoup plus graves. Nous avons déjà mentionné l'École Dominicale chère au cœur de Monsieur de la Chétardie. Malheureusement les deux Frères qui devaient en assurer le développement, ambitionnant des situations plus rémunératrices, quittèrent l'Institut en 1702, entraînant la chute de cette œuvre. Mr de la Chétardie rendit Jean-Baptiste responsable de cet échec. On voulut destituer Jean-Baptiste de sa charge, mais les Frères liés par vœu à Jean-Baptiste De La Salle, refusèrent à l'unanimité et l'Association fut sauvée.

## Les jalousies

Jean-Baptiste De La Salle avait souvent rencontré des difficultés avec ceux que l'on appelait alors les maîtres-écrivains. À Paris, en octobre 1705, les actions des maîtres-écrivains reprenaient contre les Frères qui, en mai 1706 furent contraints d'abandonner leurs classes. À Rouen, à l'Hôpital Général, la situation devenait intenable. C'est alors que les Frères, excédés, épuisés, rédigèrent, à l'attention de Jean-Baptiste, un mémoire résumant leurs plaintes et leurs revendications: il fallait sortir « du Bureau », car:

- les Frères étaient trop peu nombreux face à la multitude des écoliers.
- Les maîtres s'épuisaient et les élèves étaient mal enseignés,
- L'excès de travail ruinait les santés, la discipline, l'ordre, etc...
- Les Frères n'avaient plus le temps de vaquer ni à leurs exercices, ni à l'oraison.
- Le fruit des écoles en souffrait, car « *l'école sans les exercices ne va pas bien.* » Et pour Jean-Baptiste De La Salle, « *une école va bien quand son bon fonctionnement lui permet d'atteindre sa finalité pastorale: 'faire des élèves de bons chrétiens.'* »

Jean-Baptiste comprit le désarroi de ses Frères qui quittèrent l'Hôpital Général; les anciens maîtres reprirent leur travail. Les Frères furent logés

dans une petite maison de Rouen où ils vécurent pendant cinq ans dans un dénuement extrême. De son côté Jean-Baptiste, jamais épargné, fut accusé de perdre l'esprit, d'avoir « *la tête démontée* ». Mais Dieu n'a-t-Il pas sauvé le monde par la folie de la Croix. C'est curieux comme bien peu de personnes le comprennent!

## Les procès

Le 20 juillet 1703 Jean-Baptiste logeait son noviciat rue de Charonne, à Paris, sur le faubourg saint Antoine, et en novembre il y installa l'École Dominicale qu'il avait réussi à rouvrir. Son succès déclencha la jalousie des maîtres des autres écoles, et mobilier et matériel pédagogique furent mis sous séquestre. Après bien des péripéties, Jean-Baptiste fut condamné à n'enseigner « *que les pauvres reconnus comme tels.* » Jean-Baptiste fit appel, mais lui et dix frères furent condamnés à payer une amende qu'ils ne pouvaient pas payer. La condamnation, dûment confirmée, fut affichée à la porte de l'école, mais les parents l'arrachèrent. Pourtant les Frères ne pouvaient plus rester à Paris; ils furent dispersés en province.



## L'affaire Jean-Charles Clément

Depuis 1703 des écoles s'étaient ouvertes en Avignon, à Marseille, Mende, Valréas, Alès, Grenoble. Jean-Baptiste s'efforçait de répondre aux demandes des évêques. L'Institut était également à Rome, mais si petitement, si pauvrement... Bientôt des Frères visiteurs furent envoyés régulièrement dans les écoles: l'Institut se consolidait. Nous sommes en 1707, et Jean-Baptiste rencontre Jean-Charles Clément. Ce jeune homme de 23 ans est clerc. Plein d'admiration pour les Frères, il voudrait intéresser Monsieur De La Salle à un projet qui lui tient à cœur: redonner vie au séminaire de maîtres pour la campagne. Mais mineur et sans argent, il réussit à obtenir que Jean-Baptiste avance l'argent nécessaire. Après des épisodes étonnants: Jean-Charles est devenu archiprêtre de Saint Calais et chanoine du Mans. Sa juridiction couvre 4 prieurés, 19 cures du diocèse du Mans, 2 prieurés et 5 cures du diocèse de Chartres. Il est devenu puissant. Son père, chirurgien à la cour du roi, est anobli.

Que se passa-t-il ensuite? La justice royale va s'acharner contre Jean-Baptiste De La Salle jusqu'à le faire accuser d'extorsion de fonds !!! Les Clément n'auront plus à rembourser Jean-Baptiste qui devra, en outre, rembourser les frais engagés par le jeune clerc pour l'entretien des élèves maîtres. Finalement le séminaire de maîtres pour la campagne sera fermé. On croit rêver.

### La cabale de 1713

Nous sommes en 1712. Jean-Baptiste est à Marseille pour fonder de nouvelles écoles. C'est alors que les jansénistes, qui ne l'aimaient pas à cause de sa fidélité au pape, lancèrent une série de calomnies, lesquelles malheureusement furent accueillies favorablement. Quelques Frères douloureusement ébranlés quittèrent l'Institut. Jean-Baptiste s'était réfugié à la Sainte-Baume, puis à Saint Maximin, et c'est là que Frère Timothée lui apporta des nouvelles terribles: le noviciat de Marseille avait fermé ses portes après le départ des Frères, et le Frère Ponce, visiteur pour le Midi, s'était enfui en emportant la caisse. Jean-Baptiste se mit à douter; il quitta Marseille et se retira à Mende pendant plusieurs mois. Qu'est-ce que Dieu voulait faire de lui ? Avril 1714. Les Frères des écoles chrétiennes exigent le retour de Jean-Baptiste à la tête de l'Institut, au nom de son vœu d'obéissance: c'était donc un ordre. Jean-Baptiste dut s'incliner. Il sera de retour à Paris le 10 août 1714. Curieusement, ses principaux ennemis décédèrent durant cette période, et Jean-Charles Clément, accusé d'entreprises contre l'état sera envoyé enchaîné loin de Paris.

### Les miracles

Les persécutions accompagnèrent Jean-Baptiste tout au long de sa vie. Mais il faut noter que, parfois, le Seigneur permettait de vrais miracles, comme pour l'encourager à poursuivre sa mission. Ainsi, en juillet 1687, il est appelé d'urgence auprès du Frère Directeur de l'école de Guise, très malade. Jean-Baptiste part à pied de Reims ; la chaleur lui provoque des hémorragies nasales. La nuit venue Jean-Baptiste se repose un peu, passe plusieurs



Reliques de Saint-Jean-Baptiste de La Salle de nouveau à Lembecq-Lez-Hal

heures en prière, puis repart dès trois heures du matin. Il célèbre la messe à Laon et atteint Guise, monté sur un cheval. Arrivé à Guise il embrasse le Frère directeur qui guérit et peut reprendre sa classe. En septembre 1702, Frère Timothée fut envoyé à Chartres. Il souffrait d'une grave loupe au genou. Avant de se mettre en route il demanda à Jean-Baptiste de le bénir, et constata, à son arrivée, qu'il était guéri.

### Les dernières années :

#### Le deuxième chapitre général

1715: mort de Louis XIV. Jean-Baptiste De La Salle perdait l'un de ses principaux soutiens. Il partit s'installer à Saint-Yon. Il se voyait vieillir et devait impérativement se trouver un successeur. Il réussit non sans mal, à convaincre les Frères, et le deuxième Chapitre général s'ouvrit le 16 mai 1716. Le Frère Barthélémy fut élu supérieur. D'autres Frères furent élus et nommés Assistants du Frère Supérieur. Les Règles furent révisées. Les structures étaient désormais en place; il ne restait plus qu'à attendre la reconnaissance officielle de l'Institut. Cela se fera en 1725. Quant à Jean-Baptiste De La Salle, installé à Saint-Yon, il rédigea deux œuvres fondamentales:

- *Explication de la Méthode d'oraison,*
- *Méditations pour le temps de la Retraite*

Tout était maintenant consommé. Jean-Baptiste pouvait rejoindre son Seigneur. Cela se fit le 7 avril 1719, un Vendredi-Saint.

#### La mort d'un saint Fondateur

En février 1719, Jean-Baptiste De La Salle s'alita. Le 19 mars il célébra sa dernière messe en l'honneur de saint Joseph et dicta son testament qui renferme une orientation essentielle: « *la source du zèle la sallien n'est rien d'autre que l'amour du Christ, amour nourri d'Eucharistie et d'oraison.* » Le 5 avril, Jean-Baptiste reçut le saint viatique puis l'Extrême onction, le 6 avril. Le 7 au matin, le Vendredi-Saint, il expira en disant: « *J'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard.* »

Jean-Baptiste De La Salle fut canonisé par Léon XIII le 24 mai 1900, et proclamé par Pie XII « *Patron spécial au Ciel, près de Dieu de tous les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse* » le 15 mai 1950.

[http://nova.evangelisation.free.fr/leblanc\\_jeanbaptiste\\_de\\_la\\_salle.htm](http://nova.evangelisation.free.fr/leblanc_jeanbaptiste_de_la_salle.htm)



Canonisation de Saint Jean-Baptiste de La Salle

# Prières de Saint Jean-Baptiste de La Salle



1 - Prière de Saint Jean-Baptiste de La Salle  
« **Je Vous salue, ô Mère de mon Dieu** » :

« Je Vous salue, ô Mère de mon Dieu,  
Vierge bénie entre toutes les femmes,  
Que béni soit en tout temps, en tout lieu,  
Votre cher Fils, le Sauveur de nos âmes.

Reine du Ciel, Mère du Tout-Puissant,  
Qui sous ses Lois tient notre âme asservie,  
Priez pour nous, pécheurs dès maintenant,  
Et dans l'instant dernier de notre vie.

Je Vous salue,  
Ô chaste et parfaite Marie !  
Vous êtes de Grâces remplie,  
Le Seigneur est avec Vous,  
Vous êtes par-dessus  
Toutes femmes bénie,  
Et le fruit qui de Vous  
Tire Sa sainte Vie  
C'est Jésus qui nous bénit tous.

Sainte Vierge Marie,  
Incomparable Mère  
D'un Fils qui n'a que Dieu pour Père  
Priez pour nous présentement,  
Et lorsque nous serons  
A notre heure dernière,  
Comme à peine en mourant,  
On songe à la prière,  
Priez pour nous plus ardemment.

Ainsi soit-il. »

2 - Prière de Saint Jean-Baptiste de La Salle  
« **Ô Monseigneur Jésus-Christ, je crois que Vous vous êtes fait enfant pour l'amour de moi** » :

« Monseigneur Jésus-Christ, je crois fermement que Vous, qui êtes le Fils unique (Jn 1, 14 ; 1, 18 ; Jn 4, 9) de Dieu le Père tout-Puissant, et un même Dieu éternel avec Lui (He 1, 3), avez bien voulu Vous faire homme (He 2, 14), Vous revêtir de notre chair (Jn 1, 14), en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la Très pure Vierge (Lc 1, 35 ; Mt 1, 20) de laquelle Vous êtes né sous la forme d'un petit enfant (Lc 2, 6-17) sans cesser d'être Dieu. Je le crois, ô mon Sauveur, parce que la foi me l'enseigne ainsi. Oui, mon Dieu, je crois que Vous vous êtes fait enfant pour l'amour de moi. Vous êtes né dans une étable (Lc 2, 7) au milieu de la nuit (Sf 18, 14-15) et au plus fort de l'hiver. Vous avez été couché (Lc 2, 7) sur le foin et sur la paille. Votre Amour pour moi Vous a réduit à une pauvreté et à une indigence inouïe et si extrême qu'on a jamais ouï dire rien de semblable jusqu'alors. Je crois, Monseigneur, toutes ces vérités que la foi m'enseigne de votre Amour pour moi. Vous eussiez pu naître dans l'abondance des richesses, dans l'éclat des honneurs et dans le plus magnifique palais qui fut jamais. Vous pouviez, en naissant, prendre possession de tous les royaumes du monde, car ils Vous appartenaient (Lc 4,

5-6) ; la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur, dit le prophète royal, (Ps 23 ; Ps 24, 1). Mais Vous n'avez pas voulu jouir de tous ces droits, ô mon divin Sauveur. Votre infinie Sagesse a jugé qu'il m'était beaucoup plus avantageux de me donner, en Votre adorable Personne, l'exemple de la vie que je dois mener et du chemin que je dois tenir pour arriver à la vraie gloire et à la jouissance des vrais biens et des richesses spirituelles et célestes par le mépris des biens périssables de la terre et des faux honneurs passagers. Vous connaissez, Seigneur, combien mon inclination superbe, avare, et désireuse des plaisirs séduisants m'y porte avec fureur. Vous avez voulu par votre Amour et Bonté infinie me guérir à Vos dépens de cette maladie si funeste, et me mériter la Grâce de Vous suivre et marcher sur Vos traces (1 P 2, 21). C'est ce que je suis résolu de faire, ô mon aimable Sauveur, quoi qu'il m'en puisse coûter, quelques répugnances que ma nature corrompue y ressent et quelques difficultés que mon amour propre y puisse trouver. Aidez-moi, je Vous supplie, ô mon Dieu, dans ma faiblesse qui est très grande pour l'exécution. Accordez-moi la Grâce que Vous m'avez méritée dans ce Mystère pour vous imiter. Augmentez, s'il Vous plaît, Seigneur, ma foi qui est bien faible (Mc 9, 24). Ainsi soit-il. »

3 - Prière de Saint Jean-Baptiste de La Salle  
« **Tout-Puissant Sauveur, détruisez et anéantissez en moi tout péché et toutes les œuvres du démon** » :

« Oserai-je bien, mon Seigneur et mon Dieu (Jn 20, 28), commettre encore le péché, sachant, comme dit Saint Jean en sa 1ère épître, chapitre 3, que Vous êtes venu pour effacer le péché et pour détruire les œuvres du démon (1 Jn 3, 5-8), qui sont les péchés. Quoi, Seigneur, je rétablirai en moi ce que Vous y êtes venu détruire avec tant de peine et de souffrance ! Ce sont mes péchés, Seigneur, qui Vous ont réduit en cet état d'enfance, de pauvreté et d'humiliation. Ce sont mes péchés qui Vous ont fait répandre tant de larmes, dès votre Naissance. C'est mon orgueil et mon amour pour le luxe et les vanités qui Vous ont humilié jusqu'à naître dans une étable couché dans une crèche (Lc 2, 7) sur la paille entre deux vils animaux. C'est pour confondre et détruire ma cupidité et convoitise insatiable des biens et des richesses, mon amour déréglé des commodités et des plaisirs, que Vous souffrez une si rigoureuse pauvreté. Et après la considération de ces vérités, je voudrais encore commettre le mal. Ah ! Seigneur, ne permettez pas que je sois si dénaturé que d'aimer encore le péché puisqu'il Vous a tant coûté pour le détruire. Vous qui êtes mon Créateur, mon Père, mon Roi, et mon Dieu. Oh ! Que plutôt je meure que de continuer à faire choses si indignes, ou que de retourner à ceux que Vous m'avez fait la Grâce de quitter. Tout-puissant Sauveur, aimable Jésus, par la vertu et la grâce de Votre adorable Naissance, détruisez et anéantissez en moi tout péché (Jn 3, 5-8) et toute inclination au péché, et me pardonnez miséricordieusement tous ceux que j'ai été si malheureux que de commettre (Ps 25, 11). Ainsi soit-il. »

# Il y a cinquante ans : le Bref examen critique du NOM

*Le nouveau missel de Paul VI est daté du 3 avril 1969 (jeudi saint). Le 2 mai de la même année le texte fut présenté à la presse. Dans la même période s'organisa le front de ceux qui s'y opposaient. L'initiative partit de Rome, de Una Voce, en particulier de Cristina Campo. Les réunions se tenaient au siège de Una Voce à Rome, mais la rédaction du texte fut l'œuvre du Père Guérard des Lauriers et de Cristina Campo (nom de plume de Victoria Guerrini). Le Bref Examen fut donc rédigé au cours des mois d'avril et mai 1969 -il porte la date symbolique de la Fête-Dieu, qui tombait cette année-là le 5 juin-, surtout la nuit, car cette tâche imprévue s'ajoutait à des journées déjà assez remplies (le Père Guérard enseignait à l'Université Pontificale du Latran). Dicté à partir de notes écrites en français, et écrit directement en italien par Victoria Guerrini, le texte fut complété et minutieusement mis au point par la même, spécialement surtout en ce qui concerne la liturgie. Par la suite, le Bref examen critique, fut approuvé par les cardinaux Ottaviani et Bacci et présenté à Paul VI par une lettre datée du 13 septembre 1969.*

*Mgr Marcel Lefebvre*

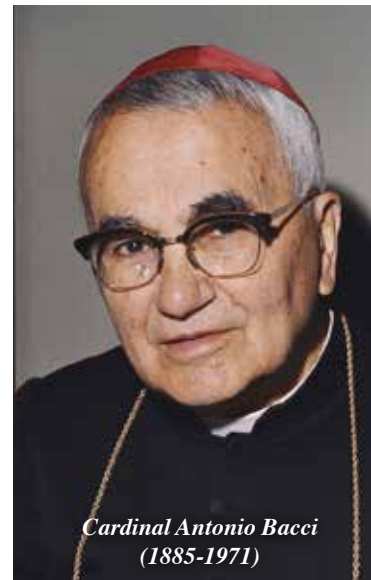


*Cardinal Alfredo Ottaviani (1890-1979)*

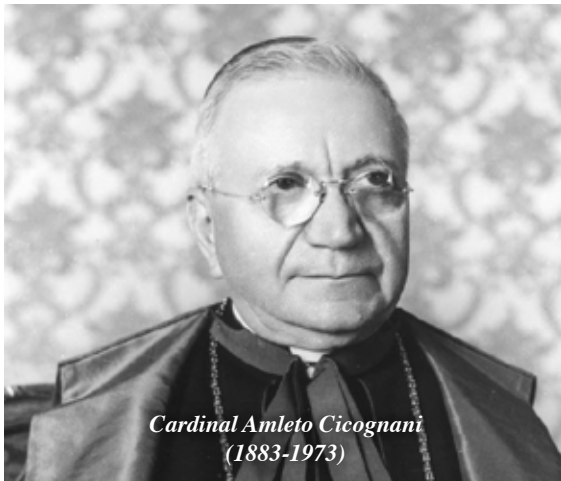
Plusieurs prêtres, dont le Père Guérard des Lauriers était l'un des plus, je dirais, des plus actifs et des plus convaincus. Et ces réunions se sont tenues au local d'Una Voce, à la Via Vittorio Emanuele, dans l'immeuble, à l'étage qui appartient à Franco Antiquo, bien connu par les Italiens et par bien d'autres. Il avait donc donné, ou loué peut-être, une salle des ses appartements pour Una Voce, et c'est dans cette salle d'Una Voce que nous nous sommes réunis, une dizaine de personnes, dont trois-quatre laïcs et six ou sept prêtres. Puisque j'étais évêque, donc c'est moi qui présidais... comme toujours... ces petites réunions. Et c'est à l'occasion de ces réunions qu'est sorti ce travail. Car ce travail n'a pas été composé par les Cardinaux Ottaviani et Bacci. Il a seulement été approuvé par eux et confirmé par eux. Ils l'ont étudié. Alors ce sont des personnes

qui étaient là, des laïcs qui étaient là et qui avaient un accès facile chez les Cardinaux Ottaviani et Bacci qui sont allés trouver les Cardinaux Ottaviani et Bacci. Personnellement je suis allé trouver à cette époque le Cardinal Secrétaire d'Etat, le Cardinal Ciccognani et j'espérais que le Cardinal Ciccognani aurait aussi apposé sa signature sous ce petit livret, sous ce travail qui avait été fait. Donc ce travail a été fait en collaboration, non pas par des théologiens des Cardinaux Ottaviani et Bacci, mais par un petit groupe dont je vous dis que le Père Guérard des Lauriers était un des plus actifs. Et donc si cette note a été faite, je ne sais pas si c'est lui qui l'a rédigée personnellement, mais en tout cas il était certainement d'accord avec cette note. Donc il dit ici, il est explicitement dit qu'on ne peut pas dire que l'Ordo Missae tel qu'il est empêche la validité.

Alors c'est dans cette pensée, et puis il est intéressant de lire ensuite la suite. Je ne peux pas le faire, mais vous pouvez le faire, vous l'avez vous-mêmes. Ça a été traduit, puisque ça a été fait tout de suite en italien et ça a été remis alors aux Cardinaux Ottaviani et Bacci et puis à d'autres cardinaux. Mais les autres cardinaux ont eu peur évidemment d'y mettre leur signature. Le Cardinal Ottaviani a accepté, mais avec tempérament. Il n'a pas voulu signer tout de suite, vous pensez bien, il est trop prudent. Il ne voulait pas quand même envoyer ça au Saint-Père, signé avec une approbation de lui sans avoir étudié à fond



*Cardinal Antonio Bacci (1885-1971)*



Cardinal Amleto Cicognani  
(1883-1973)

ce petit fascicule, ce volume, ces considérations. Il les a donc conservées pendant plus d'un mois et nous, nous trépignions à ce moment-là. Nous étions en juin, c'était les vacances, ça n'avancait pas. Tout le monde était en vacances, tout le monde était parti, on n'en sortait pas. Ce n'est qu'au mois d'octobre que, enfin, à force d'insister auprès des personnes qui avaient l'entrée facile auprès du Cardinal Ottaviani, en leur disant : - « Mais, dites au Cardinal de se dépêcher !... Nous allons arriver trop tard !... » On voulait empêcher la sortie de ce fameux Nouvel Ordo qui devait avoir lieu en novembre. Alors on n'arrivait pas, on n'arrivait pas et, malheureusement, ça n'a pas eu l'effet que nous espérions. Il aurait fallu évidemment avoir une dizaine de signatures de cardinaux.



Christina Campo (1923-1977)

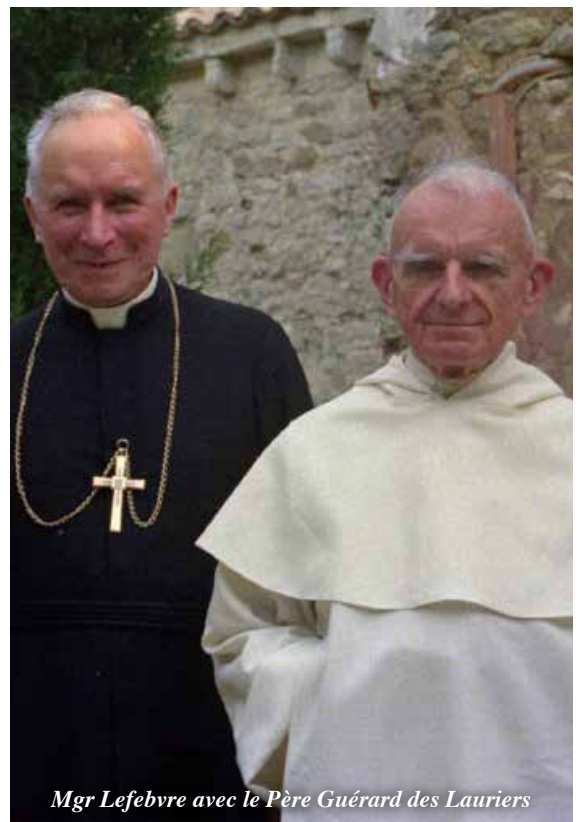
Je suis allé voir le Cardinal (Amleto) Cicognani. C'est à ce moment-là que le Cardinal Cicognani – je le vois encore, dans son bureau, debout... Il y avait d'autres personnes avec lui – qui était Secrétaire d'Etat, s'est pris la tête dans les mains et puis a dit : « Monseigneur, Monseigneur... bien sûr que je suis complètement d'accord avec vous pour cet Ordo Missae, bien sûr... mais que voulez-vous que j'y fasse ? Ce Père Bugnini – car il était Père Bugnini à ce moment-là – ce Père Bugnini peut rentrer dans

le bureau du Saint-Père et lui faire signer ce qu'il veut ! » Cela, c'est moi qui l'ai entendu, je ne l'ai pas entendu d'un autre, et ça du Cardinal Secrétaire d'Etat, le Cardinal Cicognani. Qu'est-ce que vous voulez faire après ça ? Donc c'est intéressant, ces sont des choses que vous avez besoin de savoir pour savoir exactement l'importance de ce mais l'importance en même temps que le Cardinal Ottaviani lui a donné, car il a voulu le garder pour qu'il fasse encore contrôler par ses théologiens. Ça a été étudié à fond. Donc tout ce qui est dit dans ce petit volume est vraiment approuvé complètement par le Cardinal Ottaviani, par les Cardinaux Ottaviani et Bacci. C'est très important.

Conférence spirituelle à Ecône le 8 février 1979



Mgr Anibale Bugnini (1912-1982)



Mgr Lefebvre avec le Père Guérard des Lauriers

# Retraite avec Saint Jean – L'Esprit de Vérité et d'Amour

P. Jean-Dominique o.p.

Après avoir présenté l'Église comme son Corps mystique animé par la vertu de charité (c. 13), et avoir révélé le mystère du Saint-Esprit qui en est comme l'âme incréée (c. 14-16), Notre-Seigneur manifesta ses traits de caractère, les notes qui en font la beauté et l'originalité (c. 17). Il le fit le Jeudi saint à l'occasion de la prière dite sacerdotale qu'il prononça à l'issue de la dernière Cène.

En cette heure solennelle, ces paroles de Jésus révèlent ses grandes intentions, sa pensée la plus profonde sur l'Église qu'il est présentement en train de fonder. Le texte est divisé en trois parties facilement reconnaissables qui correspondent à la structure fondamentale de l'Église. Jésus commence par prier pour lui-même (v. 1-5), puis il intercède pour ses Apôtres (v. 6-19) et enfin pour les fidèles de tous les temps (v. 20-26).

On reconnaît là la tête de l'Église, le Christ, puis ses membres fondateurs et cardinaux, les papes et les évêques, et enfin les autres membres qui reçoivent la vie et le mouvement de ces organes vitaux.

## La tête de l'Église

Il ne faut pas passer trop vite sur ce chapitre. Les circonstances extérieures particulièrement dramatiques, bien sûr, mais surtout son contenu le recommandent à l'attention des chrétiens. Jésus va ouvrir la bouche, il va prier à haute voix, il va confier aux siens les secrets de sa vie intérieure et donc des relations les plus intimes qui l'unissent à son Père. C'est donc bien l'âme humaine du Christ qui va se révéler ici, et, à travers elle, la vie du Fils éternel. Or c'est bien le Christ dans son humanité qui est la tête de l'Église, car « *c'est de sa plénitude que nous avons tous reçu* » (Jn 1, 16). En manifestant ici le fond de son âme humaine, Jésus va donc dévoiler l'attitude fondamentale qu'il imprimera à son corps, à l'Église dans son ensemble comme dans chacun de ses membres. Ce qui se résume en trois axes.

## Un regard

La première phrase de tout le chapitre en donne le ton. « *Jésus leva les yeux au ciel* » (v. 1). En un mot tout est dit : l'activité première de l'âme du Christ est un regard qui, dès ici-bas, jouissait de la vision béatifique. Or si la vie de la tête consiste avant tout en une vision, tout le Corps mystique est attiré par ce mouvement et se trouve orienté principalement vers la contemplation. La vie de l'Église est avant tout une vie contemplative.

Quel est donc l'objet de ce regard du Christ ? C'est son Père. À cinq reprises dans cette prière, le Christ emploie

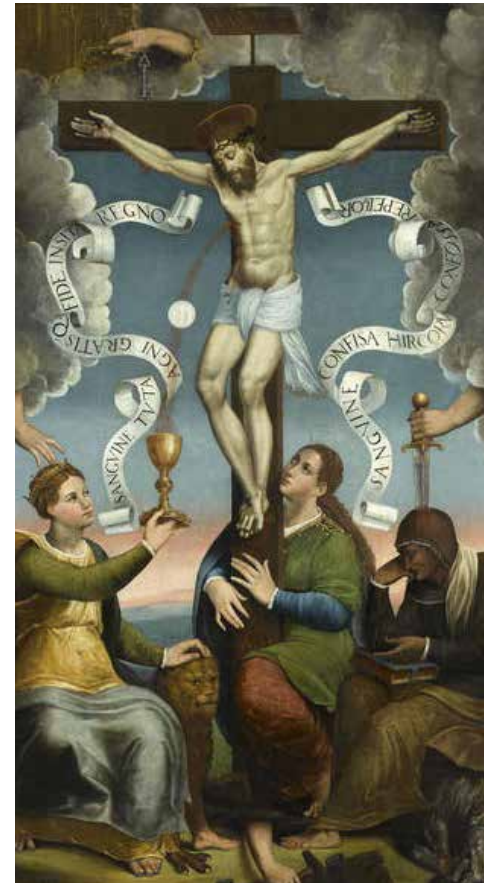
le terme de « Père » 1. Cette insistance trahit une orientation foncière, un amour premier et privilégié. Jésus apparaît ici comme tout relatif au Père, sans cesse occupé et enchanté de la bonté et de la beauté de son Père. Et il veut entraîner son Église dans ce mouvement d'amour pour le Père. Il commandera à Marie-Madeleine au jour de la Résurrection : « *Allez à mes frères, et dites-leur : Je monte vers mon Père et votre Père* » (Jn 20, 17). La pensée, la prière et la joie principales de l'Église tiennent en un mot : « *Notre Père* ».

## Une réception

Ce premier regard est suivi immédiatement par une prière : « *Père, l'heure est venue, glorifiez votre Fils* » (v. 1), qui sera bientôt reprise : « *Et maintenant à vous, Père, glorifiez-moi auprès de vous* » (v. 5). Pour parler humainement, on peut dire que le Fils se tient devant son Père comme un mendiant. Car le Père est par définition celui qui donne, tandis que le Fils est celui qui reçoit. La vie du Fils consiste formellement en une réception.

Le sujet est si important que le verbe « donner » revient dix-sept fois dans toute cette prière. À treize reprises, c'est le Père qui donne : l'autorité sur toute chair (v. 1), la gloire (v. 22 et 24), mais surtout les Apôtres (« *Ceux que vous m'avez donnés* » en neuf passages). Jésus est certes éternel, consubstantiel au Père, Dieu lui-même. Et à ce titre, il n'a besoin de rien. Mais il apparaît ici dans un état de pauvreté, de celui qui ne vit que par la bienveillance d'un autre, qui reçoit « *la gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde* » (v. 24).

Notre-Seigneur donne par-là à son Église une forte leçon, celle de la docilité, de la confiance, de la prière de demande, en un mot de l'espérance. Lui-même n'avait certes pas l'espérance, puisqu'il est le Dieu éternel. Mais parce qu'il est Fils, et donc qu'il reçoit, il nous enseigne la prière et la





docilité qui sont les actes de l'espérance.

### Un don

Le regard vers le Père et la réception de toutes choses de la bonté du Père engendrent dans le Fils un élan de gratitude, un don de soi et de toutes choses au Père. Et la première chose que le Fils rend au Père est la glorification : « Père, l'heure est venue, glorifiez votre Fils afin que votre Fils vous glorifie » (v. 1). Ce verset confirme bien le fait que les œuvres de Dieu dans le monde traduisent d'une manière visible sa vie

intime et invisible. Comme le Père communique éternellement à son Fils sa propre substance, sa gloire et sa béatitude, et que le Fils rend à son Père tout honneur et toute gloire en tant qu'il est l'éclat de sa substance et qu'il l'aime, de même le Père glorifie son Fils sur la terre en prouvant sa divinité et, en retour, le Fils glorifie son Père. Ceci, Jésus le réalise par sa prédication et par ses œuvres qui sont d'abord et avant tout une glorification du Père, c'est-à-dire qu'elles visent principalement à proclamer sa divinité et ses attributs divins.

Déjà, « je vous ai glorifié sur la terre » dans la mesure où « j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donnée à faire » (v. 4). La prédication du Christ, mais surtout le sacrifice de sa vie, sont une glorification du Père

éternel. Ils montrent les souverains droits de Dieu, ils rendent à Dieu tout l'amour et toute l'obéissance qui lui sont dus.

C'est ensuite seulement, après avoir donné au Père toutes choses et s'être donné lui-même, que le Fils se tourne vers les hommes pour leur transmettre les dons du Père. Il leur donne « la vie éternelle » (v. 2), « les paroles que vous m'avez données » (v. 8), « votre parole » (v. 14) et « la gloire que vous m'avez donnée » (v. 22), c'est-à-dire la grâce surnaturelle qui est une participation à la vie divine.

En définitive, la vie du Fils apparaît comme un oubli de soi et un don généreux. Ainsi, après l'avoir définie comme un regard et comme une réception, Jésus en révèle l'aspect le plus important, elle est une vie d'amour. Or, si telle est la vie de la tête, telle sera aussi la vie de son Corps mystique et de ses membres. Ce triple aspect de l'attitude du Fils face à son Père se reproduit, par une lointaine ressemblance, par les trois vertus théologales. Par la foi, le chrétien croit et contemple ce que Jésus voit. Par l'espérance, il désire ce que Jésus possède. Par la charité, il aime ce que Jésus aime, et comme il l'aime.

Dès lors, après avoir prié pour sa propre glorification, Jésus va élargir son regard à ses Apôtres et aux chrétiens de tous les temps. Il va montrer ses grandes intentions sur son Épouse mystique, la vie et la beauté qu'il lui réserve. La prière du Christ révèle, en effet, les caractères distinctifs de l'Église : Elle est une, sainte, catholique et apostolique.





# Je crois à la communion des saints

« Une grande partie des maux qui affligent l'Eglise provient de l'ignorance de sa doctrine et de ses lois. Cette doctrine et ces lois, les ennemis de l'Eglise la condamnent en blasphémant ce qu'ils ignorent, et beaucoup de ses fils, les connaissent mal, vivent comme s'ils ne l'étaient pas » (Lettre du pape saint Pie X, le 18 octobre 1912)

## 5. La communion des saints

**Que nous enseigne le neuvième article du Credo par ces mots : la communion des saints ?**

Par ces mots : la communion des saints, le neuvième article du Credo nous enseigne que dans l'Eglise, en vertu de l'union intime qui existe entre tous ses membres, tous les biens spirituels tant intérieurs qu'extérieurs qui leur appartiennent sont communs.

**Quels sont dans l'Eglise les biens intérieurs communs ?**

Dans l'Eglise, les biens intérieurs communs sont : la grâce reçue dans les sacrements, la foi, l'espérance, la charité, les mérites infinis de Jésus-Christ, les mérites surabondants de la Sainte Vierge et des Saints et le fruit de toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise.

**Quels sont les biens extérieurs communs dans l'Eglise ?**

Les biens extérieurs communs dans l'Eglise sont : les sacrements, le sacrifice de la sainte Messe, les prières publiques, les cérémonies religieuses et toutes les autres pratiques extérieures qui unissent ensemble les fidèles.

**Est-ce que tous les fils de l'Eglise entrent dans cette communion de biens ?**

Dans la communion des biens intérieurs entrent seulement les chrétiens qui sont en état de grâce ; ceux qui sont en état de péché mortel ne participent pas à tous ces biens.

**Pourquoi ceux qui sont en état de péché mortel ne participent-ils pas à tous ces biens ?**

Parce que c'est la grâce de Dieu, vie surnaturelle de l'âme, qui unit les fidèles à Dieu et à Jésus-Christ comme ses membres vivants et qui les rend capables de faire des œuvres méritoires de la vie éternelle ; et parce que ceux qui se trouvent en état de péché mortel, n'ayant pas la grâce de Dieu, sont exclus de la communion parfaite des biens spirituels et ne peuvent faire des œuvres méritoires de la vie éternelle.

**Les chrétiens qui sont en état de péché mortel ne retirent donc aucun avantage des biens intérieurs et spirituels de l'Eglise ?**

Les chrétiens qui sont en état de péché mortel retirent encore quelque avantage des biens intérieurs et spirituels de l'Eglise parce que, conservant le caractère du chrétien, qui est indélébile, et la vertu de la Foi qui est la racine de toute justification, ils sont aidés par les prières et les bonnes œuvres des fidèles à obtenir la grâce de la conversion.



**Ceux qui sont en état de péché mortel peuvent-ils participer aux biens extérieurs de l'Eglise ?**

Ceux qui sont en état de péché mortel peuvent participer aux biens extérieurs de l'Eglise, pourvu qu'ils ne soient pas séparés de l'Eglise par l'excommunication.

**Pourquoi les membres de cette communion sont-ils, dans leur ensemble, appelés saints ?**

Les membres de cette communion sont appelés saints, parce que tous sont appelés à la sainteté, que tous ont été sanctifiés par le Baptême et que beaucoup parmi eux sont déjà parvenus à la parfaite sainteté.

**La communion des saints s'étend-elle aussi au ciel et au purgatoire ?**

Oui, la communion des Saints s'étend aussi au ciel et au purgatoire, parce que la charité unit les trois Eglises : triomphante, souffrante et militante ; et les Saints prient Dieu pour nous et pour les âmes du purgatoire, et nous-mêmes nous rendons gloire et honneur aux Saints et nous pouvons soulager les âmes du purgatoire en appliquant en leur faveur messes, aumônes, indulgences et autres bonnes œuvres.

## 6. Ceux qui sont hommes d'Eglise

**Qui sont ceux qui n'appartiennent pas à la Communion des saints ?**

Ceux qui n'appartiennent pas à la communion des saints sont dans l'autre vie les damnés, et en cette vie ceux qui n'appartiennent ni à l'âme ni au corps de l'Eglise, c'est-à-dire ceux qui sont en état de péché mortel et se trouvent hors de la véritable Eglise.



**Qui sont ceux qui se trouvent hors de la véritable Eglise ?**

Ceux qui se trouvent hors de la véritable Eglise sont les infidèles, les juifs, les hérétiques, les apostats, les schismatiques et les excommuniés.

**Qu'est-ce que les infidèles ?**

Les infidèles sont ceux qui ne sont pas baptisés et qui ne croient pas en Jésus-Christ ; soit qu'ils croient à de fausses divinités et les adorent, comme les idolâtres ; soit que tout en admettant le seul vrai Dieu ils ne croient pas au Christ Messie, venu en la personne de Jésus-Christ ou encore à venir : tels sont les mahométans et autres semblables.

**Qu'est-ce que les juifs ?**

Les juifs sont ceux qui professent la loi de Moïse : ils n'ont pas reçu le Baptême et ne croient pas en Jésus-Christ.

**Qu'est-ce que les hérétiques ?**

Les hérétiques sont les baptisés qui refusent avec obstination de croire quelque vérité révélée de Dieu et enseignée comme de foi par l'Eglise catholique : par exemple, les ariens, les nestoriens et les diverses sectes du protestantisme.

**Qu'est-ce que les apostats ?**

Les apostats sont ceux qui abjurent ou renient par un acte extérieur la foi catholique qu'ils professaient auparavant.

**Qu'est-ce que les schismatiques ?**

Les schismatiques sont les chrétiens qui, ne niant explicitement aucun dogme, se séparent volontairement de l'Eglise de Jésus-Christ ou des légitimes pasteurs.

**Qu'est-ce que les excommuniés ?**

Les excommuniés sont ceux qui, pour des fautes graves, sont frappés d'excommunication par le Pape ou l'Evêque, et sont par suite, comme des indignes, séparés du corps de l'Eglise, qui attend et désire leur conversion.

**Doit-on craindre l'excommunication ?**

On doit craindre beaucoup l'excommunication, car c'est la peine la plus grave et la plus terrible que l'Eglise puisse infliger à ses fils rebelles et obstinés.

**De quels biens sont privés les excommuniés ?**

Les excommuniés sont privés des prières publiques, des sacrements, des indulgences, et exclus de la sépulture ecclésiastique.

**Pouvons-nous être de quelque secours aux excommuniés ?**

Oui, nous pouvons être de quelque secours aux excommuniés et à tous les autres qui sont hors de la véritable Eglise, par des avis salutaires, par des prières et des bonnes œuvres, suppliant Dieu que, par sa miséricorde, il leur fasse la grâce de se convertir à la foi et d'entrer dans la communion des Saints.



# Déclaration sur les vérités concernant les erreurs les plus communes dans la vie de l'Église de notre temps

*La « Déclaration sur les vérités » ci-après<sup>1</sup> est cosignée par le Cardinal Burke, par trois évêques dont Mgr Schneider et par le Cardinal Janis Pujats, archevêque émérite de Riga en Lettonie, qui affirmait le 19 novembre 2017: « Nous devons réitérer la doctrine éternelle sur le mariage et la famille »<sup>2</sup>. Cette déclaration affirme la vérité et cerne l'erreur sur des sujets fondamentaux de la foi et de la morale, hélas contestés aujourd'hui au sein même de la hiérarchie catholique. Les auteurs s'appuient sur le Magistère de l'Église, de l'antiquité à nos jours.*

*A l'égard du Magistère contemporain c'est à dire de ce qui est enseigné par le pape et les évêques, Monseigneur Lefebvre a constamment<sup>3</sup> donné pour règle de conduite à la Fraternité Saint Pie X, de rejeter ce qui est contraire à la Tradition, de comprendre selon celle-ci, ce qui serait ambigu et, d'accepter ce qui lui est conforme. La Tradition est l'enseignement et la pratique constante, multiséculaire et universelle de l'Église : « ce qui a été cru partout, toujours, et par tous » selon l'antique formule de St Vincent de Lérins.<sup>4</sup>*

*Cette « Déclaration sur les vérités » apparaît comme un rayon de soleil dans un ciel d'orages. Elle pourrait s'inscrire dans le très long processus de réactions, d'affirmations et d'assainissements nécessaires à l'Église. Ce processus la libèrera des équivoques, des erreurs et même des hérésies dans lesquelles une crise durable a engluée la sainte Église. Cette crise a eu pour catalyseur et accélérateur le Concile Vatican II. Ce concile présenté comme une illumination pour l'Église l'a, au contraire, plongée dans des ténèbres où ont proliféré la perte de la transcendance, la désacralisation et le relativisme qui sont à la racine des erreurs dénoncées par la présente déclaration.*

*On peut alors se réjouir de l'initiative courageuse de ces Cardinaux et de ces Evêques qui, fidèles à leur mission de membres de l'Église enseignante<sup>5</sup>, expliquent avoir voulu cette déclaration comme un acte de la charité, portant le souci de la santé spirituelle des pasteurs et des fidèles, voulant fortifier chacun dans son devoir de « confesser, en privé comme en public, ces vérités qui de nos jours sont les plus niées ou défigurées »<sup>6</sup>.*

1 Reprise du blog de Jeanne Smits avec son aimable autorisation. <https://leblogdejeannesmits.blogspot.com>

2 Fsspx.news - 9 décembre 2017 - <https://fsspx.news/fr/le-cardinal-pujats-denonce-le-liberalisme-amoris-l%C3%A6titia-34117>

3 En 1977, 1982, 1983, 1987

4 Commonitorium - St Vincent de Lérins (vième siècle) - <http://www.migne.fr/textes/peres-eglise/24-pdf-007-vincent-de-lerins-tradition-et-progrescommonitorium?start=2>

5 Grand Catéchisme de St Pie X - Credo - Chapitre X, §3.

6 Note explicative à propos de la Déclaration - <https://leblogdejeannesmits.blogspot.com>

## Erreurs les plus courantes dans la vie de l'Église de notre temps

« L'Église est la maison de Dieu, la colonne et la base de la vérité. » (1 Tim 3-15)

### Déclaration des vérités relatives à certaines des erreurs les plus courantes dans la vie de l'Église de notre temps

#### Les fondamentaux de la foi

1. Le sens exact des expressions « tradition vivante », « magistère vivant », « herméneutique de la continuité » et « développement de la doctrine » comprend cette vérité : quelles que soient les nouvelles compréhensions qui peuvent être exprimées concernant le dépôt de la foi, elles ne peuvent exister en aucun cas être contraires à ce que l'Église a toujours proposé dans le même dogme, dans le même sens et la même pensée (voir Concile Vatican I, « Dei Filius », Sess. 3, c. 4 : « *in eodem dogmate, eodem sensu, eademque sententia* »).

2. « Quant au sens des formules dogmatiques, il demeure toujours vrai et identique à lui-même dans l'Église, même lorsqu'il est éclairci davantage et plus entièrement compris. Les fidèles doivent donc bien se garder d'accueillir l'opinion que l'on peut résumer ainsi : tout d'abord les formules dogmatiques ou certaines catégories d'entre elles seraient incapables de signifier d'une manière déterminée la vérité mais n'en signifieraient que des approximations changeantes, lui apportant une déformation, une altération, ensuite ces mêmes formules ne signifieraient la vérité que d'une manière indéterminée, comme un terme à chercher toujours au moyen des approximations susdites. Ceux qui adopteraient cette opinion n'échapperaient pas au relativisme dogmatique et ils corrompraient le concept de l'infailibilité de l'Église, lequel se réfère à la vérité enseignée et tenue d'une manière déterminée. » (Sacré Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Déclaration « *Mysterium Ecclesiae* » sur la doctrine catholique concernant l'Église en vue de la protéger contre les erreurs d'aujourd'hui, 5).

#### Le Credo

3. « Nous confessons que le royaume de Dieu commencé ici-bas en l'Église du Christ n'est pas de ce monde, dont la figure passe, et que sa croissance propre ne peut se confondre avec le progrès de la civilisation, de la science ou de la technique humaines, mais qu'elle consiste à connaître toujours plus profondément les insondables richesses du Christ, à espérer toujours plus fortement les biens éternels, à répondre toujours plus ardemment à l'amour de Dieu, à dispenser toujours plus largement la grâce et la sainteté parmi les hommes. Mais c'est ce même amour qui porte l'Église à se soucier constamment du vrai bien temporel des hommes. Ne cessant de rappeler à ses enfants qu'ils n'ont pas ici-bas de demeure permanente, elle les presse aussi de contribuer, chacun selon sa vocation et ses moyens, au bien de leur cité terrestre, de promouvoir la justice, la paix et la fraternité entre les hommes, de prodiguer leur aide à leurs frères,

surtout aux plus pauvres et aux plus malheureux. L'intense sollicitude de l'Église, épouse du Christ, pour les nécessités des hommes, leurs joies et leurs espoirs, leurs peines et leurs efforts, n'est donc rien d'autre que son grand désir de leur être présente pour les illuminer de la lumière du Christ et les rassembler tous en lui, leur unique Sauveur. Elle ne peut signifier jamais que l'Église se conforme elle-même aux choses de ce monde, ni que diminue l'ardeur de l'attente de son Seigneur et du royaume éternel. » (Paul VI, Lettre apostolique « *Solemni hac liturgia* » (Credo du peuple de Dieu), 27). Est donc erronée l'opinion affirmant que Dieu est glorifié principalement par le fait même du progrès dans les conditions temporelles et terrestres de la race humaine.



Cardinal Janis Pujats

4. Après l'institution de l'Alliance nouvelle et éternelle en Jésus-Christ, nul ne peut être sauvé par l'obéissance à la loi de Moïse seule, sans la foi au Christ, vrai Dieu et unique Sauveur de l'humanité (voir Rom 3:28 ; Gal 2:16).

5. Les musulmans et autres qui n'ont pas la foi en Jésus-Christ, Dieu et homme, même les monothéistes, ne peuvent rendre à Dieu la même adoration que les chrétiens, c'est-à-dire le culte surnaturel en Esprit et en Vérité (voir Jn 4, 24 ; Ep 2, 8) de ceux qui ont reçu l'Esprit d'adoption filiale (voir Rom 8, 15).

6. Les spiritualités et les religions qui promeuvent n'importe quelle forme d'idolâtrie ou de panthéisme ne peuvent être considérées ni comme des « semences » ni comme des « fruits » du Verbe divin, car ce sont des tromperies qui empêchent l'évangélisation et le salut éternel de leurs fidèles, comme l'enseigne la Sainte Ecriture : « *Les infidèles dont le dieu de ce siècle a aveuglé les esprits, afin que ne brille pas pour eux la lumière du glorieux Evangile du Christ, qui est l'image de Dieu* » (2 Co 4,4).

7. Le véritable œcuménisme vise à faire entrer les non-catholiques dans l'unité que l'Église catholique possède déjà indestructiblement en vertu de la prière du Christ, toujours entendue par son Père, « *afin qu'ils soient un* » (Jean 17,11), et qu'elle professe dans le Symbole de la foi, « *Je crois en l'Église une* ». L'œcuménisme ne peut donc avoir légitimement pour but l'établissement d'une Église qui n'existe pas encore.

8. L'enfer existe et ceux qui sont condamnés à l'enfer pour n'importe quel péché mortel dont ils ne se sont pas repentis y sont punis éternellement par la Justice divine (voir Mt 25, 46). Ce ne sont pas seulement les anges déchus qui sont damnés éternellement, mais aussi des âmes humaines (voir 2 Thess 1:9 ; 2 P 3:7). Les êtres humains éternellement damnés ne seront pas anéantis, puisque leur âme est immortelle selon l'enseignement infailible de l'Église (voir le Ve Concile du Latran, sess. 8).



Cardinal Raymond Leo Burke

9. La religion née de la foi en Jésus-Christ, le Fils incarné de Dieu et le seul Sauveur de l'humanité, est la seule religion positivement voulue par Dieu. Est donc erronée l'opinion affirmant que de même que Dieu veut positivement la diversité des sexes masculin et féminin et la diversité des nations, de même Il voudrait aussi la diversité des religions.

10. « Notre religion [chrétienne] instaure effectivement avec Dieu un rapport authentique et vivant que les autres religions ne réussissent pas à établir, bien qu'elles tiennent pour ainsi dire leurs bras tendus vers le ciel » (Paul VI, Exhortation apostolique « Evangelii nuntiandi », 53).

11. Le don du libre arbitre dont Dieu le Créateur a doté la personne humaine accorde à l'homme le droit naturel de choisir seulement ce qui est bien et vrai. Aucune personne humaine n'a donc le droit naturel d'offenser Dieu en choisissant le mal moral du péché, l'erreur religieuse de l'idolâtrie, le blasphème ou une fausse religion.

### La loi de Dieu

12. Une personne justifiée a la force suffisante avec la grâce de Dieu pour accomplir les exigences objectives de la loi divine, puisque tous les commandements de Dieu sont possibles pour les justifiés. La grâce de Dieu, lorsqu'elle justifie le pécheur, produit par nature la conversion par rapport à tout péché grave (voir Concile de Trente, sess. 6, Décret sur la justification, c. 11 ; c. 13).

13. « Les fidèles sont tenus de reconnaître et de respecter les préceptes moraux spécifiques déclarés et enseignés par l'Eglise au nom de Dieu, Créateur et Seigneur. (...) L'amour de Dieu et l'amour du prochain sont inséparables de l'observance des commandements de l'Alliance, renouvelée dans le sang de Jésus Christ et dans le don de l'Esprit. » (Jean-Paul II, Encyclique « Veritatis splendor », 76). Selon l'enseignement de la même encyclique, l'opinion de ceux qui « croient pouvoir justifier, comme moralement bons, des choix délibérés de comportements contraires aux commandements de la Loi divine et de la loi naturelle » est fausse. Ainsi, « ces théories ne peuvent se réclamer de la tradition morale catholique » (ibid.).

14. Tous les commandements de Dieu sont également justes et miséricordieux. Est donc fausse l'opinion affirmant qu'une personne peut, en obéissant à une interdiction divine – par exemple, le sixième commandement qui interdit l'adultère – pécher contre Dieu par cet acte d'obéissance, ou se nuire moralement, ou pécher contre autrui.

15. « Aucune circonstance, aucune finalité, aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la Loi de Dieu, écrite dans le cœur de tout homme, discernable par la raison elle-même et proclamée par l'Eglise » (Jean-Paul II, Encyclique « Evangelium Vitae », 62). Il y a dans la Révélation divine et dans la loi naturelle des principes moraux et des vérités morales contenus qui comportent des interdictions négatives interdisant absolument certains types d'actions, dans la mesure où ces types d'actions sont toujours gravement illicites en raison de leur objet. Par conséquent, l'opinion selon laquelle une bonne intention ou une bonne conséquence est (ou pourrait jamais être) suffisante pour justifier la commission d'un tel acte est fausse (voir Concile de Trente, sess. 6 « de iustificatione », c. 15 ; Jean-Paul II, Exhortation apostolique, « Reconciliatio et Paenitentia », 17 ; Encyclique « Veritatis Splendor », 80).

16. La loi naturelle et divine interdit à une femme qui a conçu un enfant en son sein de tuer cette vie humaine qu'elle porte, qu'elle le fasse elle-même ou le fasse faire par d'autres, directement ou indirectement (voir Jean Paul II, Encyclique « Evangelium Vitae », 62).

17. « Les procédures visant à réaliser la conception en dehors de l'utérus » sont moralement inacceptables parce qu'elles séparent la procréation du contexte intégralement humain de l'acte conjugal » (Jean Paul II, Encyclique « Evangelium Vitae », 14).

18. Aucun être humain ne peut jamais trouver une justification morale à se suicider ou à se faire mettre à mort par d'autres, même dans l'intention d'échapper à la souffrance. « L'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite; elle est transmise par la Tradition de l'Eglise et enseignée par le Magistère ordinaire et universel » (Jean-Paul II, Encyclique « Evangelium Vitae », 65).

19. Le mariage, par ordonnance divine et de par la loi naturelle, est l'union indissoluble d'un homme et d'une femme (voir Gn 2, 24 ; Mc 10, 7-9 ; Ep 5, 31-32). « C'est par sa nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement » (Concile Vatican II, « Gaudium et spes », 48).

20. Par la loi naturelle et divine, aucun être humain ne peut exercer volontairement et sans péché ses facultés sexuelles en dehors d'un mariage valide. Il est donc contraire aux Saintes Écritures et à la Tradition d'affirmer que la conscience peut vraiment et justement juger que les actes sexuels entre des personnes qui ont contracté un mariage civil peuvent parfois avoir moralement raison, voire répondre à une demande ou même à un commandement de Dieu, alors que l'une de ces personnes (ou les deux) soit sacramentellement mariée avec une autre personne (voir 1 Co 7, 11 ; Jean Paul II, Exhortation apostolique « Familiaris consortio », 84).

21. La loi naturelle et divine interdit « toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation » (Paul VI, Encyclique « Humanae Vitae », 14).

22. Quiconque, époux ou épouse, a obtenu un divorce civil du conjoint avec lequel il est validement marié et qui a contracté un mariage civil avec une autre personne du vivant de son conjoint légitime, et qui vit maritalement avec ce partenaire civil, et qui choisit de rester dans cet état en pleine connaissance de la nature de l'acte, et avec plein consentement de la volonté à cet acte, est dans un état de péché mortel et ne peut donc recevoir la grâce sanctifiante et croître en charité. Par conséquent, ces chrétiens, à moins qu'ils ne vivent comme « frère et sœur », ne peuvent recevoir la Sainte Communion (voir Jean-Paul II, Exhortation apostolique « Familiaris consortio », 84).

23. Deux personnes du même sexe commettent un grave péché lorsqu'elles recherchent un plaisir vénérien l'une auprès de l'autre (voir Lv 18,22 ; Lv 20,13 ; Rom 1,24-28 ; 1 Co 6,9-10 ; 1 Tim 1,10 ; Jude 7). Les actes homosexuels « ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas » (Catéchisme

de l'Église catholique, 2357). Par conséquent, est contraire à la loi naturelle et à la Révélation divine l'opinion affirmant que, de même que le Dieu Créateur a donné à certains êtres humains une disposition naturelle à ressentir le désir sexuel pour les personnes du sexe opposé, de même Il aurait donné aux autres une disposition naturelle à ressentir un désir sexuel pour des personnes du même sexe, et que Dieu aurait l'intention que cette dernière disposition soit mise en pratique dans certaines circonstances.

24. Ni la loi humaine, ni quelque puissance humaine que ce soit, ne peut donner à deux personnes du même sexe le droit de se marier, ou déclarer mariés deux personnes du même sexe, car cela est contraire à la loi naturelle et divine. « *Dans le projet du Créateur, la complémentarité sexuelle et la fécondité font partie de la nature même du mariage* » (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles, 3 juin 2003, 3).

25. Les unions qui portent le nom de mariage sans en avoir la réalité, étant contraires à la loi naturelle et divine, ne sont pas capables de recevoir la bénédiction de l'Église.

26. Le pouvoir civil ne peut pas établir des unions civiles ou légales entre deux personnes de même sexe qui imitent manifestement l'union du mariage, même si ces unions ne reçoivent pas le nom de mariage, puisque de telles unions encourageraient au péché grave personnes qui y vivent et seraient une cause de scandale grave pour les autres (voir Congrégation pour la doctrine de la foi, Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles, 3 juin 2003, 11).

27. Les sexes masculin et féminin, homme et femme, sont des réalités biologiques créées par la sage volonté de Dieu (voir Gen. 1, 27 ; Catéchisme de l'Église catholique, 369). Constitue donc une rébellion contre la loi naturelle et divine, et un péché grave, le fait pour un homme de tenter de devenir une femme en se mutilant lui-même, ou même en se déclarant simplement telle, ou le fait pour une femme de tenter de la même manière de devenir un homme, ou de soutenir que l'autorité civile a le devoir ou le droit de faire comme si ces choses étaient ou pouvaient être possibles et légitimes (voir Catéchisme de l'Église catholique, 2297).

28. Conformément à la Sainte Écriture et à la tradition constante du Magistère ordinaire et universel, l'Église n'a pas commis d'erreur en enseignant que le pouvoir civil peut légalement exécuter la peine capitale sur les malfaiteurs lorsque cela est véritablement nécessaire pour préserver l'existence ou l'ordre juste des sociétés (voir Gen 9:6 ; Jean 19:11 ; Rom 13:1-7 ; Innocent III, « *Professio fidei Waldensibus praescripta* » ; Catéchisme romain du concile de Trente, p. III, 5, n. 4 ; Pie XII, Discours aux juristes catholiques du 5 décembre 1954).

29. Toute autorité sur la terre comme au ciel appartient à Jésus-Christ ; par

conséquent, les sociétés civiles et toutes les autres associations des hommes sont soumises à sa royauté de sorte que « *le devoir de rendre à Dieu un culte authentique concerne l'homme individuellement et socialement* » (Catéchisme de l'Église catholique, 2105 ; voir Pie XI, Encyclique « *Quas primas* », 18-19, 32).

### Les sacrements

30. Dans le très saint sacrement de l'Eucharistie, il se produit un changement merveilleux, à savoir celui de toute la substance du pain qui devient le corps du Christ et de toute la substance du vin qui devient son sang, changement que l'Église catholique appelle très justement transsubstantiation (voir le quatrième Concile du Latran, ch. 1 ; Concile de Trente, sess. 13, ch. 4). « *Toute explication théologique qui cherche à comprendre quelque chose de ce mystère doit, pour être en accord avec la foi catholique, maintenir que dans la réalité même, indépendamment de notre esprit, le pain et le vin ont cessé d'exister après la Consécration, de sorte que c'est l'adorable Corps et Sang du Seigneur Jésus qui est désormais réellement devant nous sous les espèces sacramentelles du pain et du vin* » (Paul VI, Lettre apostolique « *Solemni hac liturgia* » – Credo du peuple de Dieu – 25).

31. Les formulations par lesquelles le Concile de Trente a exprimé la foi de l'Église en la sainte Eucharistie conviennent aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, car elles constituent une « *doctrine toujours valable* » (Jean-Paul II, Encyclique « *Ecclesia de Eucharistia* », 15).

32. Dans la Sainte Messe, un sacrifice véritable et juste est offert à la Sainte Trinité et ce sacrifice est propitiatoire tant pour les hommes vivant sur terre que pour les âmes du Purgatoire. Est donc erronée l'opinion selon laquelle le sacrifice de la Messe consiste simplement dans le fait pour le peuple d'offrir un sacrifice spirituel de prières et de louange, ainsi que l'opinion selon laquelle la Messe peut ou doit être définie seulement comme le Christ se donnant aux fidèles comme leur nourriture spirituelle (voir Concile de Trente, sess. 22, c. 2).

33. « *La messe, célébrée par le prêtre représentant la personne du Christ en vertu du pouvoir reçu par le sacrement de l'Ordre et offerte par lui au nom du Christ et des membres de son Corps mystique, est le sacrifice du Calvaire rendu sacramentellement présent sur nos autels. Nous croyons que, comme le pain et le vin consacrés par le Seigneur lors de la dernière Cène ont été changés en son Corps et son Sang qui allaient être offerts pour nous sur la croix, de même le pain et le vin consacrés par le prêtre sont changés en Corps et Sang du Christ glorieux intronisé au ciel, et nous croyons que la présence mystérieuse du Seigneur, sous l'apparence de ce qui continue de s'offrir à nos sens comme avant, est une présence vraie, réelle et substantielle* » (Paul VI, Lettre apostolique « *Solemni hac liturgia* » (Credo du peuple de Dieu), 24).

34. « *L'immolation non sanglante par le moyen de laquelle, après les paroles de la consécration, le Christ est rendu présent sur l'autel en état de victime, est accomplie par le seul prêtre en tant qu'il représente la personne du Christ, non en tant qu'il représente la personne des fidèles. (...) Que les fidèles, par les mains du prêtre, offrent le sacrifice, cela ressort avec évidence du fait que le ministre de l'autel représente le Christ en tant que chef offrant au nom de tous ses membres ; c'est pourquoi l'Église*



Mgr Athanasius Schneider



Mgr Jan Pawel Lenga

*universelle est dite, à bon droit, présenter par le Christ l'offrande de la victime. Si le peuple offre en même temps que le prêtre, ce n'est pas que les membres de l'Église accomplissent le rite liturgique visible de la même manière que le prêtre lui-même, ce qui revient au seul ministre délégué par Dieu pour cela, mais parce qu'il unit ses vœux de louange, d'impétration, d'expiation et d'action de grâces aux vœux ou intentions mentales du prêtre, et même du Souverain Prêtre, afin de les présenter à Dieu le Père dans le rite extérieur même du prêtre offrant la victime.* » (Pie XII, Encyclique « Mediator Dei », 92).

35. Le sacrement de pénitence est le seul moyen ordinaire par lequel les péchés graves commis après le baptême peuvent être remis, et de par la loi divine tous ces péchés doivent être confessés par nombre et par espèce (voir Concile de Trente, sess. 14, can. 7).

36. De par la loi divine, le confesseur ne peut violer le sceau du sacrement de pénitence pour quelque raison que ce soit ; aucune autorité ecclésiastique n'a le pouvoir de le dispenser du sceau du sacrement et le pouvoir civil est totalement incompetent pour l'y contraindre (voir Code de Droit Canonique 1983, can. 1388 § 1 ; Catéchisme de l'Église catholique, 1467).

37. En vertu de la volonté du Christ et de la Tradition immuable de l'Église, le sacrement de la Sainte Eucharistie ne peut être donné à ceux qui sont dans un état public de péché objectivement grave, et l'absolution sacramentelle ne peut être donnée à ceux qui expriment leur refus de se conformer à la loi divine, même si leur refus ne porte que sur une seule affaire grave (voir Concile de Trente, Sess. 14, ch. 4 ; Jean-Paul II, Message au Cardinal William W. Baum, le 22 mars 1996).

38. Selon la Tradition constante de l'Église, le sacrement de la Sainte Eucharistie ne peut être donné à ceux qui nient toute vérité de la foi catholique en professant formellement leur adhésion à une communauté chrétienne hérétique ou officiellement schismatique (voir Code de droit canonique 1983, can. 915 ; 1364).

39. La loi par laquelle les prêtres sont tenus d'observer la continence parfaite dans le célibat découle de l'exemple de Jésus-Christ et appartient à la tradition immémoriale et apostolique selon le témoignage constant des Pères de l'Église et des Pontifes Romains. Pour cette raison, cette loi ne devrait pas être abolie dans l'Église romaine par l'innovation d'un célibat sacerdotal facultatif, que ce soit au niveau régional ou universel. Le témoignage éternel et valide de l'Église affirme que la loi de la continence sacerdotale « ne commande pas de nouveaux préceptes ; ces préceptes doivent être observés, parce qu'ils ont été négligés par certains par ignorance et paresse. Ces préceptes, cependant, remontent aux apôtres et ont été établis par les Pères, comme il est écrit : « *Restez donc fermes, frères, et gardez les traditions que nous vous avons*

*enseignées, soit par la parole, soit par la lettre* » (2 Thess. 2.15). Il y en a en effet beaucoup qui, ignorant les statuts de nos ancêtres, ont violé la chasteté de l'Église par leur présomption et ont suivi la volonté du peuple, sans craindre le jugement de Dieu" (Pape Siricius, Decretal « Cum in unum » de l'an 386).

40. Par la volonté du Christ et la constitution divine de l'Église, seuls les hommes baptisés (viri) peuvent recevoir le sacrement de l'Ordre, que ce soit dans l'épiscopat, le sacerdoce ou le diaconat (voir Jean-Paul II, Lettre apostolique, « *Ordinatio Sacerdotalis* », 4). En outre, l'affirmation selon laquelle seul un Concile œcuménique peut définir cette question est fautive, car l'autorité pédagogique d'un Concile œcuménique n'est pas plus étendue que celle du Souverain Pontife romain (voir le 5ème Concile du Latran, sess. 11 ; Concile Vatican I, sess. 4, c. 3, n. 8).

Le 31 mai 2019

**Cardinal Raymond Leo Burke,**  
Patron de l'Ordre Souverain Militaire de Malte

**Cardinal Janis Pujats,**  
archevêque émérite de Riga

**Mgr Tomash Peta,**  
archevêque de l'archidiocèse de Sainte Marie à Astana

**Mgr Jan Pawel Lenga,**  
archevêque-évêque émérite de Karaganda

**Mgr Athanasius Schneider,**  
évêque auxiliaire de l'archidiocèse Sainte-Marie d'Astana

(Source: © leblogdejeannesmits pour la traduction)



Mgr Tomash Peta

## Entretien avec Mgr Fellay : « Plus que tout, le monde actuel a besoin du prêtre »

*Mgr Bernard Fellay publie aux éditions Via Romana un livre d'entretiens qu'il a accordés à Robert Landers, un fidèle laïc venu l'interroger à Menzingen en 2016.*



***Monseigneur, vous faites paraître un livre joliment intitulé « Pour l'amour de l'Eglise ». Pouvez-vous nous en présenter la genèse ?***

Ce livre a connu une longue gestation. Mon emploi du temps ne me donnait pas toute la liberté qu'il aurait fallu pour la rédaction d'un tel ouvrage. Il fut conçu il y a environ quatre ans ! Et sa rédaction fut terminée il y a plus d'un an. Ce qui fait que les thèmes visant l'actualité sont en partie dépassés.

***« Pour l'amour de l'Eglise » invite à s'interroger sur la place de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X dans l'Eglise. Cette place ne doit-elle pas être à Rome, car Rome est la tête, mais aussi le cœur de l'Eglise ?***

Le cœur de l'Eglise, c'est l'Esprit Saint, c'est l'amour de Jésus, et c'est aussi le sacerdoce, si intimement lié à Notre Seigneur et à son Sacré-Cœur. La tête de l'Eglise, c'est le Christ. Ici-bas, le chef visible de l'Eglise est le pape, auquel nous sommes bien sûr soumis, que nous respectons et avons toujours respecté, comme d'ailleurs toutes les autorités légitimes de la hiérarchie ecclésiastique. La place de la Fraternité est au centre, au cœur de l'Eglise. Car le sacerdoce et la sainte messe, intimement liés entre eux, sont le cœur de l'Eglise ; la pompe qui transmet la vie de la grâce dans tout le corps. En tant que catholiques romains, notre place est aussi à Rome. Mais vous savez que nous traversons une crise terrible, une désorientation vraiment diabolique, qui fait qu'à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité, s'est substituée une Rome nouvelle, née du concile Vatican II, une Rome néo-moderniste et de tendance libérale, à laquelle nous devons résister pour garder la foi. Cependant, la « question romaine », comme la dénommait déjà Mgr Lefebvre, repose entre les mains du Supérieur général. C'est lui qui possède les grâces d'état pour réaliser concrètement le développement des relations de la Fraternité avec Rome.

***Transmettre la foi semble avoir été la préoccupation majeure de Mgr Lefebvre, mais Vatican II ne fait-il pas partie de la foi ?***

La transmission de la foi a très certainement été l'une des préoccupations principales de Mgr Lefebvre, car l'évêque est par sa nature de successeur des Apôtres, voué à l'enseignement de la doctrine. Et Vatican II a bel et bien retenu son attention – non pas tant comme matière



d'enseignement, car le Concile a voulu être pastoral et non dogmatique –, mais surtout à cause des erreurs, des glissements dangereux, des adaptations qui ont voulu mettre l'Église en harmonie avec le monde ; le résultat est devant nous, dramatique et cruel... au lieu de tirer et d'élever le monde vers le ciel, Vatican II a plongé l'Église dans les tourbillons du monde temporel.

***Saint Pie X disait que l'ignorance religieuse était la caractéristique de son temps, quelle est selon vous celle d'aujourd'hui ? Et comment s'y opposer sur le plan spirituel ?***

Cette ignorance religieuse n'a fait que se développer. Aujourd'hui, il faudrait trouver un mot plus grave encore, mais qui va dans le même sens. Nous sommes entrés dans un désert, un vide abyssal d'ignorance... jusqu'à oublier le Créateur, auteur de ce monde, dont toute créature dépend de manière absolue. Tout autant, le Rédempteur a disparu et par conséquent sa Loi, le véritable amour. L'œuvre du Rédempteur est méconnue, tout comme sa loi d'amour. Notre Seigneur nous a donné, par saint Paul, la solution à ce mal : prêcher à temps et à contretemps une doctrine pleine, intègre, emplie de charité et de l'exemple de miséricorde de Jésus.

***Comment être prêtre dans notre société post-moderne ?***

Dans une société post-moderne qui a perdu à peu près tous ses repères, le prêtre est plus que jamais nécessaire. Mais il faut se souvenir qu'il possède un caractère profondément intemporel. Le prêtre, c'est un autre Jésus, c'est l'ambassadeur de Dieu, qui donne à ses créatures une loi éternelle, valable pour tous les temps, qui offre et répare les péchés des hommes pour qu'ils puissent être sauvés. Plus que tout, le monde actuel a besoin du prêtre.

***N'y a-t-il pas à la fois disparition et exagération dans le culte marial aujourd'hui ? Comment trouver l'équilibre ?***

Là aussi, dans un monde sans repères, les hommes vont en inventer de nouveaux au gré de leurs sentiments. Ainsi il est vrai que le culte traditionnel à l'égard de Marie a tendance à s'effacer. Il n'y a qu'à voir la valeur donnée au chapelet par les masses... Et la foi pure, exigeante se fait supplanter par une recherche de l'extraordinaire... On pense aux « apparitions » de Medjugorje par exemple, où le message et les voyants présentent des aspects plus que douteux. L'équilibre se rétablit dès lors que la foi retrouve sa place primordiale. Alors la sainte





Vierge Marie reçoit elle aussi les hommages et l'amour filial du chrétien, elle exerce son rôle de Mère et exige de ses enfants qu'ils se montrent tels.

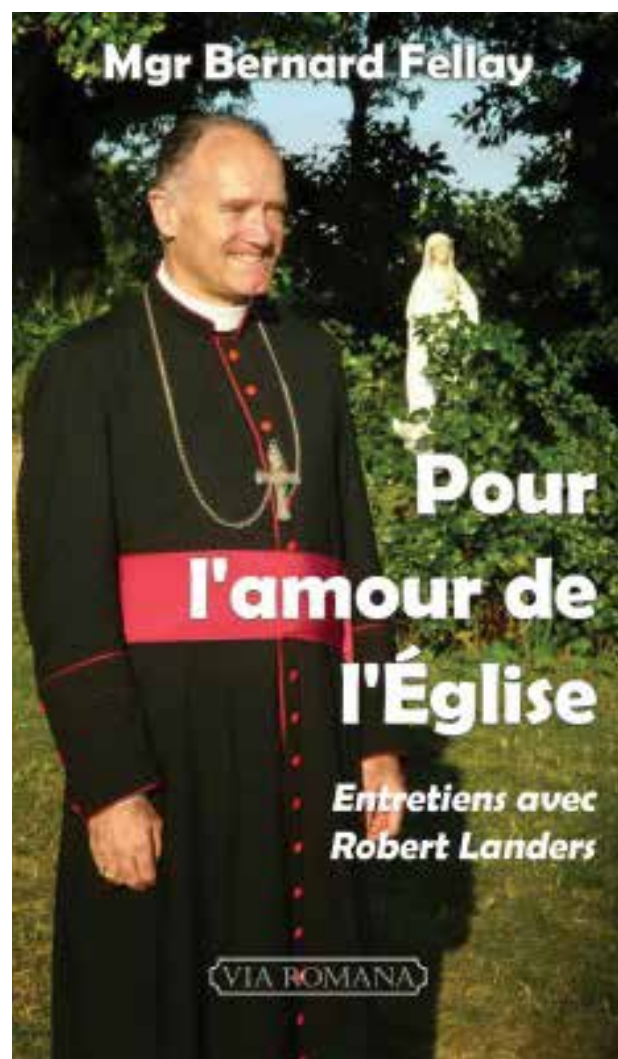
***Peut-il y avoir encore un règne social à l'heure de la laïcité acceptée par tous, même par l'Église ?***

Notre Seigneur étant Dieu, a bien affirmé aux Apôtres : « tout pouvoir m'a été donné au Ciel et sur la terre » (Mt 28, 18). Cette phrase doit être prise dans sa totale simplicité; elle rappelle les droits de Jésus sur toute créature, mais aussi sur la société humaine, sur les pays, les gouvernants. Que ces derniers ne veuillent plus le reconnaître n'y change rien. Il est roi dans le sens plénier du terme et ce titre nous est cher. C'est un devoir profond que de travailler à l'établissement de la Royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais rappelons-nous que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Église connaît l'opposition ou la persécution.

***Quels sont les signes d'encouragement qui vous ont frappé durant les 24 années de votre supériorat ?***

En considérant les dernières 24 années de la Fraternité Saint-Pie X, on ne peut que constater, avec beaucoup de consolation, les bénédictions du bon Dieu. Elles viennent de toutes parts et sont très abondantes : une foi vivante, des âmes qui se convertissent et qui se sauvent. Une forte consolation est la belle liturgie, qui élève les cœurs et donne la force de vivre selon la loi chrétienne et ses exigences dans le monde actuel. Les écoles et tant d'œuvres qui fleurissent dans le monde entier, les conversions, une profonde dévotion mariale, voilà encore de très réels et nombreux signes d'encouragement, à travers mille péripéties. Malgré toutes les difficultés, on peut constater la croissance de cette très belle œuvre qu'est la Fraternité et qui, un jour, sera reconnue comme telle.

*Mgr Bernard Fellay, « Pour l'amour de l'Église », entretiens avec Robert Landers, Via Romana, 2019, 152 pages. (Disponible sur le site de Via Romana)*  
(Source : FSSPX/MG – FSSPX.Actualités - 31/05/2019)



# Chronique du prieuré

*Chronique du prieuré d'avril à juin 2019*

- Le 13 avril les jeunes de Saint Joseph, du prieuré d'Anvers et d'Arras organisent un pèlerinage à pied à Notre-Dame de Ledde.



- Le 1<sup>er</sup> mai décède subitement Monsieur Bernard Convent, fidèle bien dévoué pour la Fraternité Saint Pie X en Belgique. Ses funérailles sont célébrées le 7 mai suivant en l'église saint Joseph. Que le Seigneur reçoive son bon serviteur dans son paradis ! RIP.



# CHRONIQUES

• Le dimanche 12 mai se déroule dans le square Orban la kermesse de l'église Saint Joseph sur le thème cette année du 5<sup>ème</sup> centenaire du tour du monde par Magellan.



• Le 2 juin M. l'abbé de l'Estourbeillon préside les 1<sup>ères</sup> communions et professions de foi des enfants de l'école à l'église Saint Joseph.



# Restauration des frises du chemin de croix

## Atelier Marie Duval *Peinture décorative*

Prenant le relais de l'Atelier Osanne et de son beau travail de restauration des deux toiles du chemin de croix en Novembre dernier, l'Atelier Marie Duval s'est vu entamer la décoration murale des stations X et XI. Ce chantier hivernal de plus d'un mois a débuté par la reproduction à l'identique des frises décoratives d'antan (peut-être contemporaines des toiles elles-mêmes) et s'est terminé par la création de nouveaux trompe-l'œil imitant deux plaques de marbres blancs et leurs écritures gravées.

Tout d'abord, concernant les frises, le travail fut minutieux car il nécessitait la copie sur calque des modèles d'antan, leur transfert sur le mur fraîchement repeint, leur dessin, leur peinture puis leur mise en relief par effets artistiques

d'ombres et lumières. Elles se présentent ainsi sur deux lignes, l'inférieure étant d'inspiration florale tandis que la supérieure emprunterait son effet décoratif à la sculpture. Leurs jeux d'ombres et lumières permettent de tromper l'œil du passant et d'ajouter une profondeur artistique à la décoration.

Ensuite, le choix du type de faux marbre à réaliser, faisant office de support descriptif à chaque station, s'est porté sur un marbre blanc veiné comme celui des colonnes afin de garder la cohérence décorative de l'église. La pureté de son ton et la légèreté de ses veines permettent ainsi aisément de lire les inscriptions dorées qu'il porte. Une fois les deux rectangles de faux-marbres peints sur le mur, ils furent mis en relief par l'ajout d'une fausse ombre portée et d'un effet de lumière venant se poser sur les bordures exposées de la plaque.

Enfin, un travail de placement des lettres, de dessin et de peinture en trompe-l'œil a été réalisé afin de permettre à chacun de lire l'intitulé de la station illustré un peu plus en hauteur par ces toiles nouvellement restaurées. Un travail passionnant et donnant lieu à une belle collaboration artistes-prêtres-paroissiens.



Détails frises terminées



Vue plaque XI



Vue trompe l'oeil



# Sommaire



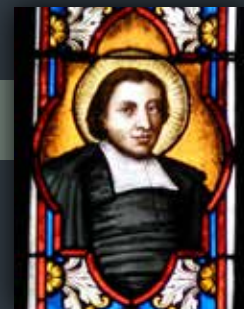
3

## ÉDITORIAL

4

## DOSSIER

- La vie de saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) ..... 4  
Prières de Saint Jean-Baptiste de La Salle ..... 12  
Il y a cinquante ans : le Brefexamen critique du NOM..... 13



15

## RÉFÉRENCES CHRÉTIENNES



- Spiritualité : Retraite avec Saint Jean  
L' Esprit de Vérité et d'Amour ..... 15  
Catéchisme de Saint Pie X :  
Je crois à la communion des saints..... 17  
Déclaration sur les vérités concernant les erreurs les plus  
communes dans la vie de l'Église de notre temps ..... 19  
Entretien avec Mgr Fellay ..... 24

27

## CHRONIQUES

- Chronique du prieuré ..... 27  
Restauration des frises du chemin de croix ..... 30

